

VILLE DE BEZONS

Département du Val d'Oise

PLAN LOCAL D'URBANISME

1. Rapport de présentation

1.b Etat initial de l'environnement

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°2015-4 Du 4 février 2015	17 Juin 2015 – 17 juillet 2015	Vu pour être annexé à la délibération n°2015-123 Du 09/12/2015



DELSOL
AVOCATS
DIPLOMÉS



Sommaire

1.	LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE.....	5
1.1	Topographie : le coteau de la vallée de la Seine	5
1.2	Géologie.....	6
1.3	Hydrologie et ressources en eau	10
1.4	Climat.....	11
2.	ESPACES NATURELS, PAYSAGES ET PATRIMOINE	13
2.1	Les paysages et les espaces naturels.....	13
2.2	Le patrimoine bâti.....	15
3.	ENERGIE	17
3.1	La production d'énergie.....	17
3.2	La consommation d'énergie	17
4.	UNE QUALITE DE L'AIR PLUTOT BONNE DEPUIS 2003 MAIS EN LEGERE DEGRADATION	19
4.1	La qualité de l'air	19
4.2	Le détail des différents polluants	21
5.	UNE QUALITE PASSABLE POUR LA SEINE.....	23
5.1	Qualité des eaux	23
5.2	SDAGE et SAGE.....	25
6.	LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES: PLUSIEURS ETABLISSEMENTS ET SITES RECENSES	27
6.1	La pollution du sol : sept sites pollués répertoriés.....	27
6.2	La pollution industrielle : deux établissements suivis à Bezons	29
7.	DES RISQUES ET NUISANCES LIMITEES.....	31
7.1	Les risques naturels	31
7.2	Les risques industriels et technologiques	38
7.3	Des nuisances limitées aux grands axes routiers	41
8.	LES RESEAUX	47
8.1	L'assainissement.....	47
8.2	Eau potable.....	50
9.	LES DECHETS.....	52
9.1	Organisation et équipements.....	52
9.2	Synthèse des résultats 2010	55
9.3	Plan départemental des déchets ménagers et assimilés	56
10.	LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX IDENTIFIES.....	58

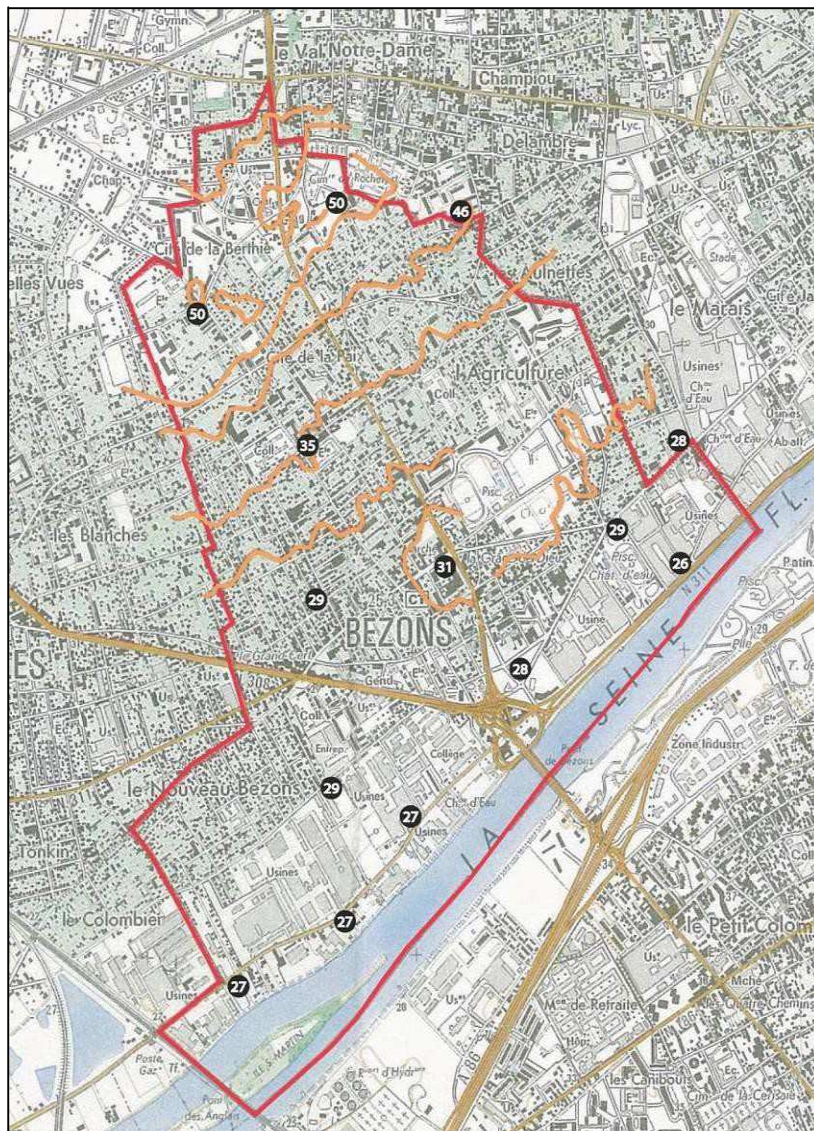
Cette partie du rapport de présentation permet d'effectuer un état des lieux de l'environnement de la commune. De la qualité de l'air à l'identification du patrimoine, la connaissance de ces éléments concourt à une meilleure prise en compte du territoire dans le cadre d'un projet de développement durable.

1. LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

1.1 Topographie : le coteau de la vallée de la Seine

Bezons est situé sur le coteau de la vallée de la Seine et présente donc une pente descendante du nord au sud de la commune avec 23 mètres de différence entre le point haut et le point bas.

Carte du relief communal de Bezons



Source : BRGM

1.2 Géologie

D'après la carte géologique au 1/50 000^{ème} PARIS XXIII -14 du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), Bezons est situé pour sa majeure partie dans une zone où affleurent des formations alluvionnaires : des alluvions anciennes en « fond de vallée », des alluvions modernes en bord de Seine.

Les principales formations affleurantes rencontrées sur le secteur sont les suivantes :

Formations quaternaires

Fz : Alluvions modernes – Les alluvions modernes sont situées le long des cours d'eau actuels. Elles présentent un complexe d'éléments sableux et argileux où s'intercalent des lits de graviers et de galets calcaires.

Fy : Alluvions anciennes – Les alluvions anciennes constituent de vastes formations de remblaiement déposées par les cours d'eau aux différents stades de l'évolution morphologique des vallées. Elles sont constituées par les matériaux prélevés dans les formations géologiques traversées par les fleuves à l'amont.

E : Eboulis – Ils correspondent à l'accumulation de fragments rocheux déplacés par gravité et donnant des talus. Ils occupent le fond des vallées et le pied des collines. Ils sont surtout constitués par des roches reposant sur la formation e7a décrite plus loin, dont la dissolution facile a déterminé la chute de la couverture.

Ludien (éocène supérieur)

Cet étage, constitué de niveaux marneux et gypseux (roche sédimentaire saine), a été fortement exploité dans ses carrières. Il est présent au pied des buttes témoins et au niveau de la Plaine de France, sous les recouvrements d'éboulis et de limons

e7a : Masses et Marnes du Gypse – Cette série comprend trois niveaux de gypse séparés par deux assises marneuses. Son épaisseur peut atteindre 40 mètres.

e6e : Marnes à Pholadomyes – 4ème Masse de Gypse et Sables de Monceau – D'une épaisseur ne dépassant jamais 2 mètres, ce faciès affleure ponctuellement.

Marnesien (éocène moyen)

Cet étage est constitué de deux faciès.

e6d : Calcaire de Saint-Ouen – Il est constitué par une série de marnes crème et de bancs calcaireux, parfois silicifiés, où s'intercalent des feuillets argileux, magnésiens. L'épaisseur moyenne du calcaire est de 10m et va croissante du Nord-Ouest au Sud-Est.

e6b : Calcaire de Ducy (Barthonien inférieur) - Cette formation se confond avec la base du Calcaire de Saint-Ouen. Elle est tantôt calcaire, tantôt marneuse. Son épaisseur est de 1,20m.

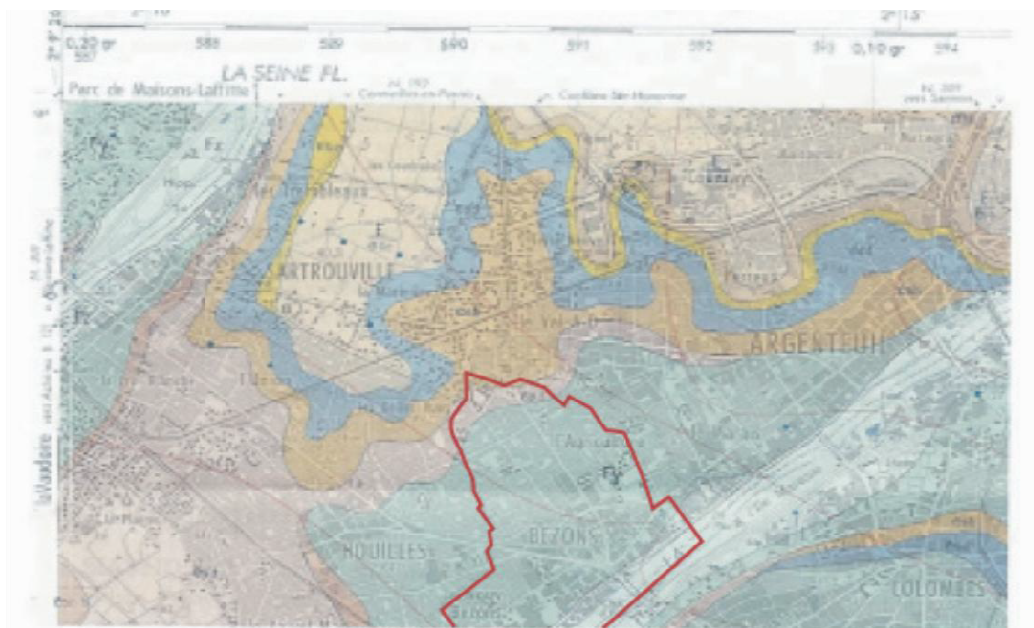
Lutétien (éocène moyen)

e5d : Marnes et caillasses de Lutétien, Zone IV – Leur puissance est d'environ 10 mètres. Au sommet prédominent les marnes blanches, plus ou moins argileuses et magnésiennes, alors qu'à la base, les bancs de calcaire siliceux deviennent nombreux. Le calcaire grossier supérieur est constitué par une série de bancs massifs, compacts, bien composés de couches fines, séparés par de minces niveaux sableux ou marneux.

e5c : Calcaire grossier moyen et inférieur, zone III à deux Echinides – Leur épaisseur varie de 30 à 40 mètres. Le calcaire grossier a longtemps été exploité et utilisé pour la construction dans les carrières souterraines aujourd'hui abandonnées.

Sur la commune de Bezons, la carte ci-après nous montre que les sols de Bezons sont en majorité composés d'alluvions anciennes et d'alluvions modernes.

Carte de zonage des cavités souterraines de Bezons



Echelle : 1/50 000

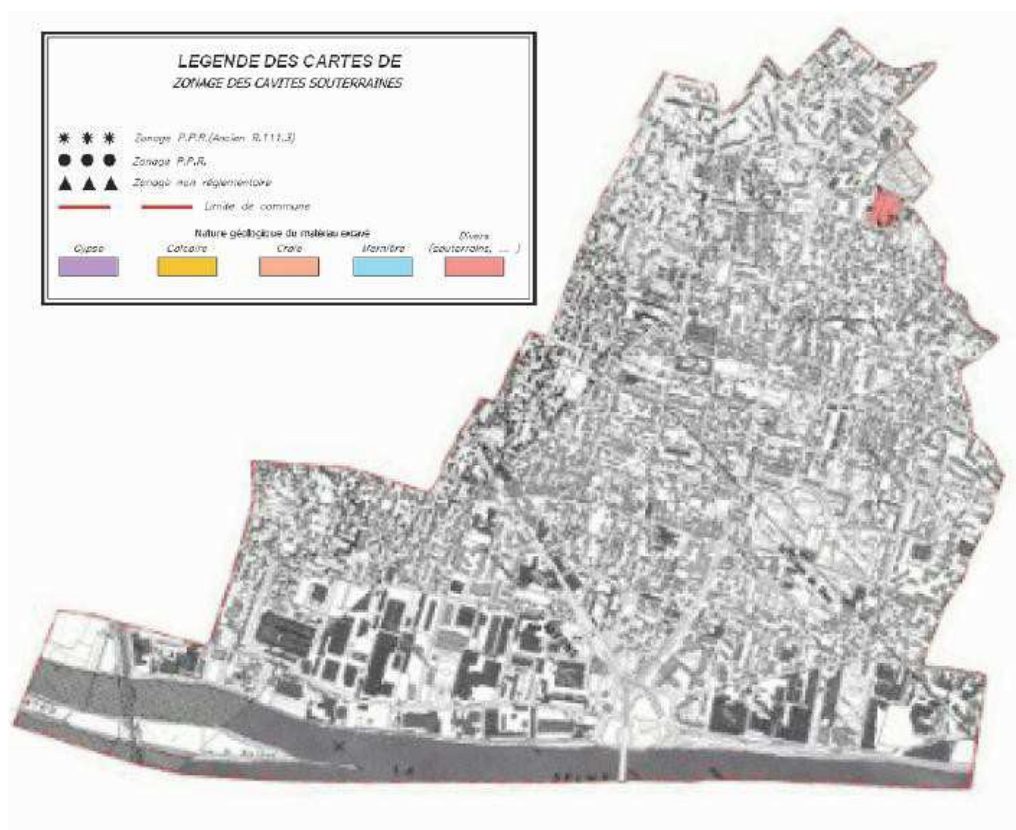
Légende

E	Eboulis
Fz	Alluvions modernes
LP	Limon de plateau.
F J X W	Alluvions anciennes
e7a	Masses et marnes du Gypse
e6a	Marnes à Pholadomyes 4 ^e masse Sables de Monceau
e61	Sables de St-Ouen
e6 b a	Sable de Mortefontaine Calcaire de Ducy Sables de Besuchamp
e5d	Marne et Caillasses Zone IV du Lutécien

Source : BRGM

Les carrières souterraines

Bezons compte sur son territoire une ancienne carrière de calcaire grossier utilisé comme pierre à bâtir située avenue de la Butte Blanche. Le périmètre de risque vaut Plan de Prévention des Risques naturels et la carrière fait l'objet d'une servitude d'utilité publique instaurée par arrêté du 08 avril 1987 (voir annexe du PLU).



Source : BRGM

Les gisements de matériaux sur la commune

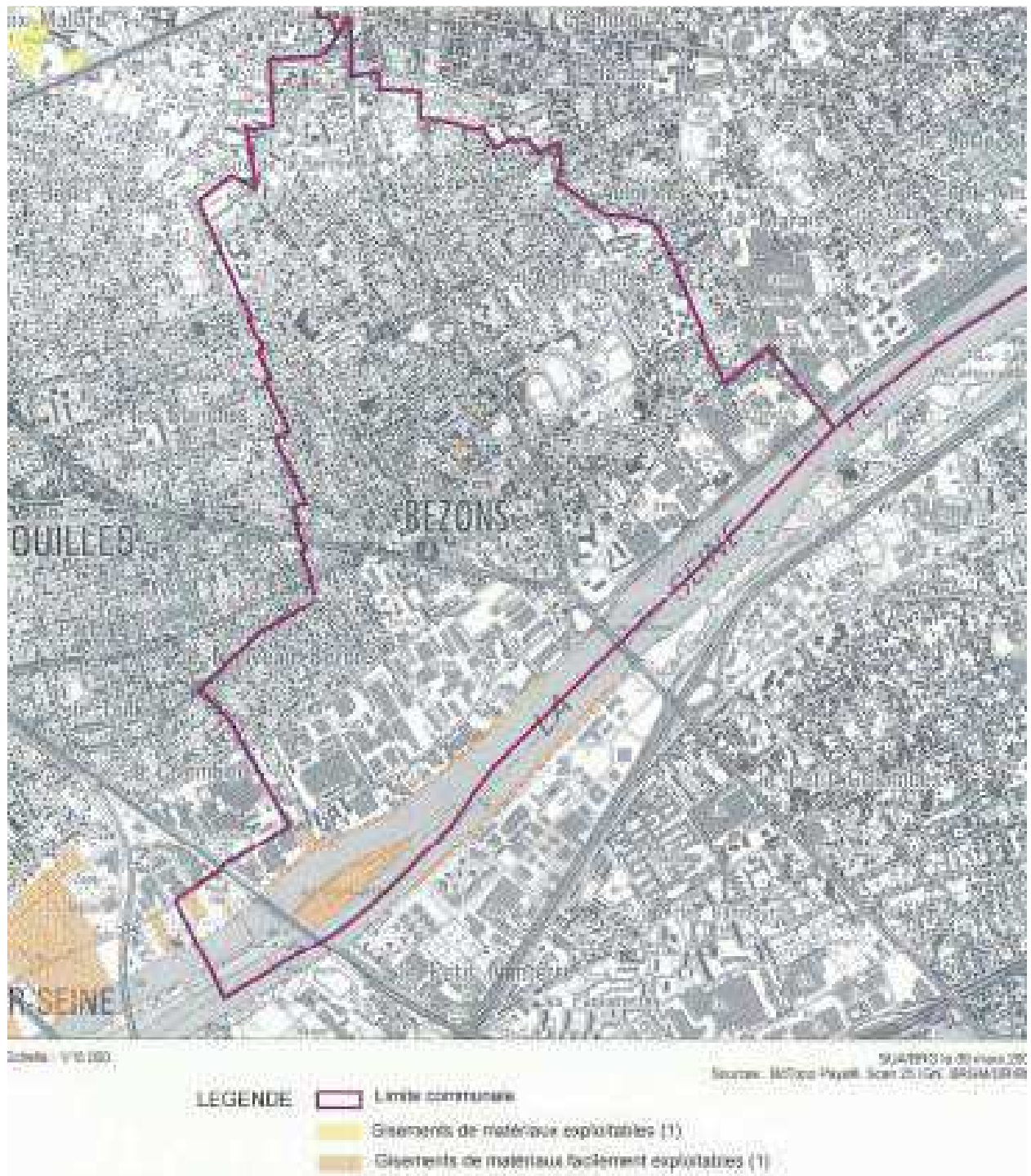
Sur la commune de Bezons se trouvent quelques gisements de matériaux exploitables, notamment aux abords de la Seine.

Le schéma départemental des carrières du Val d'Oise, approuvé par arrêté préfectoral du 25 avril 2000, définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

La cartographie du schéma classe les gisements en deux niveaux de contraintes :

- Gisements de matériaux facilement exploitables : Exploitation sans contraintes particulières autres que celles découlant de la réglementation en vigueur relative aux exploitations de carrières ;
- Gisements de matériaux exploitables : Exploitation possible mais soumise à des contraintes de protection de l'environnement : zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEF), site inscrit, périmètre de préemption d'espaces naturels sensibles, périmètres éloignés de captage. Les carrières sont possibles sous réserve de la fourniture d'études précisant comment ces contraintes sont prises en compte.

Carte des gisements de matériaux sur la commune de Bezons



Source : BRGM

1.3 Hydrologie et ressources en eau

Les eaux souterraines

Parmi toutes les formations géologiques rencontrées, seule l'argile plastique (Sparnacien situé sous le Lutétien et les sables Soissonnais) est nettement imperméable. Les autres roches constituent des réservoirs aquifères dont les caractéristiques varient avec les changements de faciès.

On distingue schématiquement les nappes de sables Yprésiens, des calcaires Lutétiens, des sables de Beauchamp, du calcaire de Saint-Ouen, des sables de Fontainebleau et des alluvions.

Ces dénominations sont surtout basées sur le nom du réservoir principal et n'impliquent pas que chacune de ces nappes soit nettement séparée par d'autres nappes. Dans bien des cas, il n'existe pas de différence piézométrique importante entre une de ces nappes et celle située immédiatement en dessous.

D'autre part, l'enveloppe générale que l'on peut appeler nappe phréatique passe horizontalement d'un réservoir à l'autre. Ainsi, la nappe du Lutétien prolonge celle des alluvions. Les différentes nappes présentes sont, de haut en bas, les suivantes :

Nappe oligocène

Nappe des sables de Fontainebleau : Par la suite de l'érosion du réservoir, la nappe est limitée géographiquement (butte de Cormeilles, d'Orgemont, plateau de Romainville) et de plus elle est cloisonnée par des Marnes à Huîtres. Cette nappe est difficile à capter.

Nappes Eocène supérieur

Nappe du Calcaire de Saint-Ouen : le Calcaire de Saint-Ouen constitue le réservoir de la première nappe libre dans le secteur de la Plaine de France. Au Nord-Est de Paris, la nappe du Calcaire de Saint-Ouen est très proche sur la surface topographique et émerge par quelques sources. Elle ne présente pas d'intérêt hydrogéologique particulier, étant donné sa faible profondeur et la présence d'eaux très minéralisées.

Nappe des Sables de Beauchamp : Les sables de Beauchamp sont aquifères sur des surfaces importantes au Nord de Paris, surtout à Saint-Denis sous la butte Montmartre et sous la colline Belleville : ils constituent le réservoir le plus important de l'Eocène Supérieur. L'écoulement est dirigé vers le Sud.

Nappe Eocène moyen et inférieur

Nappe des Calcaires du Lutétien et nappe des sables Yprésiens – Les nappes contenues dans ces niveaux constituent le principal réservoir d'eaux souterraines de la région parisienne, situé à moyenne profondeur. Elles sont activement exploitées depuis plus d'un siècle pour les usages industriels, l'alimentation en eau potable et la climatisation. Cette exploitation intensive est la principale cause de l'abaissement observé dans la première moitié du XXème siècle sur le niveau piézométrique ; l'arrêt des pompages industriels importants dans cette nappe participe à la remontée du niveau de cette nappe. Il n'a pas été possible de distinguer deux surfaces piézométriques entre le Lutétien et l'Yprésien puisqu'en général les niveaux s'équilibrent. D'une façon générale, l'écoulement s'effectue vers la rive droite de la Seine, depuis la confluence de la Marne jusqu'à la confluence de la Seine.

Nappe des alluvions

Les alluvions quaternaires sont aquifères. L'épaisseur mouillée des sables et graviers peut atteindre 10 mètres mais elle est de 5 mètres en moyenne. Cette nappe libre hydraulique est en relation étroite avec la Seine.

Sur la rive droite de la Seine, à Villeneuve-la-Garenne, la nappe des alluvions a considérablement baissé depuis un siècle par suite du développement du réseau d'assainissement, des épuisements dans les ouvrages souterrains et de l'effet de drainance par les nappes sous-jacentes exploitées de manière intensive.

Nappes profondes

Plus en profondeur, sous les sédiments tertiaires, la nappe de la craie est présente sur toute l'étendue de la zone, ainsi que la nappe de l'Albien, captive et situé entre 550 et 750 mètres.

Sur Bezons, la nappe aquifère se tient à moins de deux mètres de profondeur. (Voir chapitre risqué).

Les eaux superficielles

La zone d'étude de Bezons se caractérise principalement d'un point de vue hydrographique par la présence de la Seine. Compte tenu de l'urbanisation, le rôle dominant de l'écoulement des eaux est tenu par les réseaux des communes.

Fonctionnement hydraulique de la Seine

La Seine prend sa source sur le plateau de Langres, à 471 mètres d'altitude, sur la commune de Saint-Denis-l'Abbaye, en Côte d'or. La longueur de la Seine est de 776 kilomètres avec un bassin versant qui s'étend sur 78 650 km².

Ses principaux affluents sont en rive gauche : l'Yonne, le Loing, l'Essonne, l'Eure, la Risle, et en rive droite : l'Aube, la Marne, l'Oise et l'Epte.

Le fleuve est navigable sur une distance de 535 kilomètres et comporte 25 écluses et retenues. Des barrages-réservoirs ont été construits sur ce fleuve, en amont (près de Troyes), de façon à permettre sa régulation. Il en est de même pour ses affluents en amont de Paris. Canalisée en majeure partie, la Seine est une excellente voie navigable, en particulier dans la région parisienne, dotée du port autonome de Gennevilliers. De Paris à la mer, elle joue un rôle économique important en tant qu'axe commercial et comme artère industrielle, dotée de raffinerie de pétrole et de pétrochimie. Le trafic enregistré à Argenteuil en 1998 s'établit à 58 376 chargements/déchargements.

Le débit annuel moyen de la Seine est de 315 m³/s. Le débit d'étiage (QMNA5 : débit de référence de période de retour de cinq ans) est de 79 m³/s.

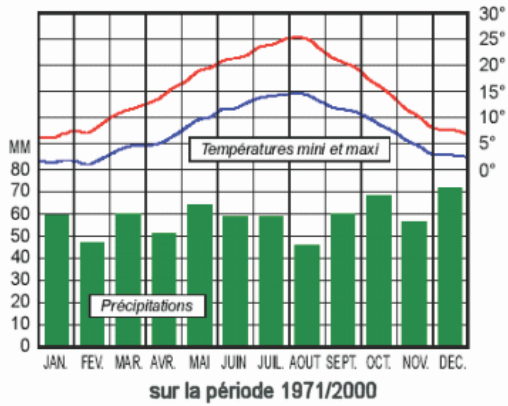
L'observation de la carte des plus hautes eaux connues montre que la ville de Bezons n'est pas à l'abri en cas de crues importantes, la crue de 1910 faisant figure de référence. Un plan de Prévention de Risques d'Inondation (PPRI) a été mis en place sur la commune de Bezons, plan approuvé le 26 juin 2006.

1.4 Climat

Le climat du Val d'Oise est un climat de type tempéré océanique dégradé, c'est-à-dire légèrement altéré par des apparitions ponctuelles d'influences continentales.

La température moyenne annuelle est de 11°C. Le mois le plus froid, en moyenne, est janvier avec +4°C ; les mois les plus chauds sont juillet et août avec une moyenne des températures de 19°C. Le département du Val d'Oise compte une moyenne de 48 jours de gelée par an, dont 6 jours sans dégel. Enfin, on compte en moyenne 40 jours par an où la température moyenne dépasse les 25°C, dont 8 jours où elle passe au-dessus des 30°C.

Moyennes de températures et de précipitations à Roissy



Quelques records depuis 1946

Température la plus basse	-20,1 °C
Jour le plus froid	17/01/1985
Année la plus froide	1963
Température la plus élevée	39,6 °C
Jour le plus chaud	28/07/1946
Année la plus chaude	1999
Hauteur maximale de pluie en 24h	140 mm
Jour le plus pluvieux	31/05/1992
Année la plus sèche	1953
Année la plus pluvieuse	2000

[fermer](#)

Source : Météo France

En ce qui concerne les précipitations du département du Val d'Oise, sur les trente dernières années, la moyenne annuelle des précipitations à varier entre 625 mm et 728 mm, selon la localisation.

2. ESPACES NATURELS, PAYSAGES ET PATRIMOINE

2.1 Les paysages et les espaces naturels

Le patrimoine paysager de Bezons

Malgré un territoire totalement urbanisé, on notera la présence à Bezons d'espaces présentant un certain intérêt paysager, dont notamment :

- Une vue dégagée sur la Seine au niveau du pont avec une ligne d'arbres intéressante le long de la zone qui permet de mieux intégrer et la zone industrielle et la RD 311 dans le paysage.
- La vue qui s'ouvre sur la ville au débouché du pont au niveau du secteur Tête de Pont mais avec un effet « d'encadrement » des tours et immeubles de chaque côté, que l'on voit d'assez loin et qui « surgissent » progressivement au fur et à mesure qu'on entre dans la ville
- Le « couloir visuel » descendant que constitue la RD 392 lorsque l'on se trouve sur la partie haute de la commune
- La végétation importante dans le tissu urbain : parcs, alignement d'arbres mais aussi et surtout nombreux jardins dans le tissu pavillonnaire.

Le patrimoine naturel de Bezons

Le patrimoine naturel de Bezons s'articule essentiellement autour des principaux parcs et jardins de la ville qui sont, en dehors l'île Fleurie, les seuls espaces naturels du territoire communal :

- Le parc Bettencourt
- Le parc Sacco-et-Venzetti
- Le square Julian Grimau
- Le square de la Colombe
- Le square de la République
- Le square de la Grenouillère



Enfin, depuis peu, le chemin de halage, le long des berges de la Seine, a été rouvert au public et permet aux habitants de la commune de s'y promener et de s'y reposer (nombreux bancs à disposition). La commune tente également d'acquérir progressivement la bande de terrain entre le fleuve et les entreprises afin de pouvoir l'aménager et ainsi agrandir les espaces exploitables par le public.

Un inventaire du patrimoine arboré a été effectué et plus de 2000 arbres, représentant de 70 espèces, ont ainsi été répertoriés sur le territoire communal. Néanmoins, cet inventaire n'est pas exhaustif puisqu'il ne prend en compte que les arbres du domaine public. Or, la ville de Bezons, dont le tissu urbain est très largement pavillonnaire, regroupe une multitude de jardins privés.

L'Île Fleurie : un potentiel fort de développement du patrimoine naturel et paysager de Bezons

Source : bureau d'études territoriales de l'ONF, juin 2011

L'Île Fleurie possède un riche passé culturel : elle était un des lieux de prédilection des peintres impressionnistes dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui, plusieurs espèces faunistiques et floristiques rares y ont été inventoriées et il reste un témoin de l'ancien barrage à aiguille qui avait été édifié à l'extrémité nord de l'île au cours du XIX^{ème} siècle.

Aujourd'hui, le site, ne bénéficie d'aucune protection patrimoniale ou naturelle. Il est simplement répertorié espace boisé naturel dans le PLU de la ville et classé Espace Naturel Sensible par le département du Val d'Oise.

Pourtant, ce site présente de nombreux intérêts qu'ils soient naturels ou patrimoniaux. En effet, il s'agit du seul espace entièrement naturel dans le secteur et il constitue un véritable écran de verdure au milieu des zones industrielles de Bezons et de Nanterre. D'un point paysager, il offre des contrastes urbains/naturels saisissants. Enfin, le potentiel de fréquentation du site est important mais ses accès sont aujourd'hui très difficiles par voies terrestres.

L'objectif de l'étude de faisabilité de son aménagement est de pouvoir répondre aux différents enjeux suivants :

- L'enjeu écologique : améliorer l'état de conservation actuel du site et lutter contre les espèces invasives ;
- L'enjeu paysager : maintenir l'écran de verdure qu'il constitue dans un milieu très urbanisé ;
- L'enjeu de l'accueil et de l'information du public : développer la forte potentialité de fréquentation du site tout en conservant le calme et en préservant la fragilité des milieux qui y sont présents ;
- L'enjeu des connaissances naturelles : développer des inventaires exhaustifs des espèces présentes sur le site

Un projet de valorisation, du site par préservation des espaces naturels et amélioration des voies d'accès (l'implantation d'équipements d'accueil du public) est en réflexion aujourd'hui (Cf carte ci-dessous). L'Île Fleurie pourrait devenir un lieu majeur d'attrait de la ville de Bezons par sa mise en valeur.



2.2 Le patrimoine bâti

La commune de Bezons ne possède que très peu de vestiges de son histoire, en revanche on y retrouve quelques signes de son passé industriel. Les vestiges seigneuriaux et son passé de villégiature du XIXe siècle notamment n'ont laissé aucune trace architecturale.

À l'heure actuelle, seul l'Oratoire du Val Notre Dame, datant du XIXe siècle est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 21 décembre 1984 car symbolique de l'architecture ancienne de Bezons.

Il bénéficie donc de protections réglementaires assurant le contrôle des activités d'aménagements aux alentours et au sein de ces espaces.

Il n'existe à ce jour aucun recensement du patrimoine bâti « ordinaire » permettant de protéger certains éléments mais dans l'ensemble on remarque que Bezons compte assez peu de maisons de style ou de qualité justifiant un intérêt architectural.



La base de données Mérimée du ministère de la culture recense le patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle.

- Sur Bezons la base identifie 8 éléments intéressants :
- Centre médicochirurgical du Val-Notre-Dame Nouvel, Jean (Maître d'oeuvre)
- Un grand ensemble Gutton, André (maître d'oeuvre)
- L'usine Lhôtellier, B (architecte)
- Quatre maisons : maison Decourbes, maison Barbier, maison Valentin et maison Gelbert
- Pont double du chemin de fer de Paris à Rouen.

Ce recensement doit être pris comme une simple indication car il est rarement à jour et l'appréciation de l'intérêt patrimonial reste subjective, notamment pour les maisons, il convient donc de se reporter aux fiches descriptives, y compris pour localiser des éléments que parfois personne ne connaît.

3. ENERGIE

3.1 La production d'énergie

Pour ce qui est de la production d'énergie sur la commune de Bezons, aucun site de production n'est recensé sur la commune.

On notera que l'UIOM (Usine d'incinération d'ordures ménagères) gérée par le syndicat AZUR fournit de l'énergie électrique à EDF grâce à la valorisation de ses ordures ménagères. On estime cette production électrique à environ 71 000 MWh/an. De plus, cette même filière de valorisation des déchets permet de dégager, par an, 57 000 MWh de chaleur et 11 000 MWh de vapeur.

3.2 La consommation d'énergie

L'INSEE nous donne quelques informations concernant les modes de chauffage des logements de Bezons et sur les réseaux.

Mode de chauffage selon l'époque d'achèvement de la construction

Moyen de chauffage	Époque d'achèvement de la construction							Total
	Avant 1915	De 1915 à 1948	De 1949 à 1967	De 1968 à 1974	De 1975 à 1981	De 1982 à 1989	1990 Ou après	
Chauffage collectif	14	63	1274	1362	262	0	126	3061
Central individuel	154	1016	1717	283	272	732	447	4621
Tout électrique	76	288	218	82	473	191	299	1629
Autre chauffage	23	124	131	29	22	37	22	385
Total	269	1481	3340	1746	1029	960	894	9719

Le tableau ci-dessus nous informe que le mode de chauffage a évolué selon l'époque de construction des bâtiments. En effet, avant 1949, la majeure partie du chauffage se faisait de mode individuel. Entre 1929 et 1974, la construction de grands ensembles et le développement de la zone industrielle ont fait accroître la proportion des constructions dotées d'un chauffage collectif. À partir de 1975, on peut constater une nette progression des installations de chauffage électrique, cette endance s'atténuera avec les années, mais reste quand même un mode de chauffage courant. Finalement, les trois modes de chauffage les plus utilisés sont le chauffage central individuel, suivi du chauffage collectif et enfin les installations de chauffage tout électrique.

Mode de chauffage et combustible utilisé selon l'époque d'achèvement de construction

Moyen de chauffage	Époque d'achèvement des constructions							
	Avant	De 1915	De 1949	De 1968	De 1975	De 1982	1990 ou	Total
Collectif urbain	0	0	24	19	0	0	0	43
Collectif gaz de ville	6	32	1072	991	44	0	124	2289
Collectif fioul	8	19	178	342	16	0	2	565
Collectif électricité	0	2	0	0	202	0	0	204
Coll. Gaz bouteille	0	0	0	0	0	0	0	0
Coll. Ch. de bois	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre Indus. Gaz de ville	164	564	1312	143	210	689	405	3547
Centre indus. Fioul	41	260	347	127	40	32	22	889
Centre indus. Élec	4	29	42	7	19	8	16	125
Centre indus. Gaz bouteille	5	19	12	4	1	3	3	47
Centre indus. Ch de bois	0	4	4	2	2	0	1	13
Tout électricité	78	268	218	82	473	191	299	1629
Autre chauffage	23	124	131	29	22	37	22	388
Total	269	1481	3340	1748	1029	960	694	9719

Ce tableau met en avant les différentes sources des modes de chauffage.

On constate que le gaz de ville qui alimente les chauffages collectifs urbains et la zone industrielle représente un peu plus de 60% des combustibles consommés pour le chauffage de la commune de Bezons.

La part des constructions dont le chauffage est électrique est non négligeable puisqu'elle représente un peu plus de 18% sur Bezons.

Nota :EDF refuse de communiquer les consommations d'électricité par commune pour des raisons de concurrence, il est donc impossible de situer la consommation des ménages de Bezons par rapport à celle des autres communes.

La loi Grenelle II a pu mettre en évidence les carences, en termes de performance énergétique, du parc ancien de logements collectifs en France. Diverses études, conduites notamment par l'ADEME, montrent que les logements construits entre 1950 et le début des années 1970, sont les plus consommateurs d'énergie et ceux qui produisent le plus de gaz à effet de serre (GES). Conçus avant le choc pétrolier et les multiples hausses de prix des énergies que nous connaissons aujourd'hui, ils répondaient alors à des normes de construction qui négligeaient les économies d'énergie. De plus, ce n'est qu'en 1975 qu'est promulguée la loi sur l'obligation d'isoler thermiquement les bâtiments.

Or, d'après les données fournies par l'INSEE, 59,1% des résidences principales à Bezons ont été construites avant 1975. Par comparaison, les constructions datant d'avant 1975 dans le département et la région représentent respectivement 58,2% et 65,8% du parc de logements.

La surreprésentation de logements anciens dans le parc immobilier de Bezons risque d'exposer les ménages à une certaine précarité énergétique, notamment du fait de la hausse du prix des énergies fossiles (notamment gaz et électricité).

4. UNE QUALITE DE L'AIR PLUTOT BONNE DEPUIS 2003 MAIS EN LEGERE DEGRADATION

Source : Airparif

4.1 La qualité de l'air

Qu'est ce que l'indice ATMO ?

L'indice ATMO est un indicateur journalier de la qualité de l'air. Calculé chaque jour pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants, cet indice a été créé pour informer les citoyens de façon simple et quotidienne. L'indice ATMO est calculé à partir de la concentration dans l'air ambiant de quatre polluants mesurés en continu par des appareils automatiques :

- Les oxydes d'azote (NO_x et NO₂) sont la conséquence à 95 % de l'utilisation de combustibles fossiles (pétrole, charbon et gaz naturel). Le trafic routier (59 %) en est la source principale. Ils participent à la formation des retombées acides.
- Le dioxyde de soufre (SO₂), dégagé principalement par les industries.
- Les poussières (PM₁₀), d'origine industrielle, automobile, anthropique ou naturelle.
- L'ozone (O₃), d'origine photochimique.

Les stations utilisées pour calculer l'indice ATMO sont les stations "urbaines" et les stations "périurbaines" des agglomérations. Dans le cas d'Épinay-sous-Sénart, le calcul de l'indice ATMO effectué par Airparif est issu d'un traitement statistique des données de l'Île de France. Cette méthode permet d'établir l'indice pour toutes les communes de la région.

L'échelle des indices

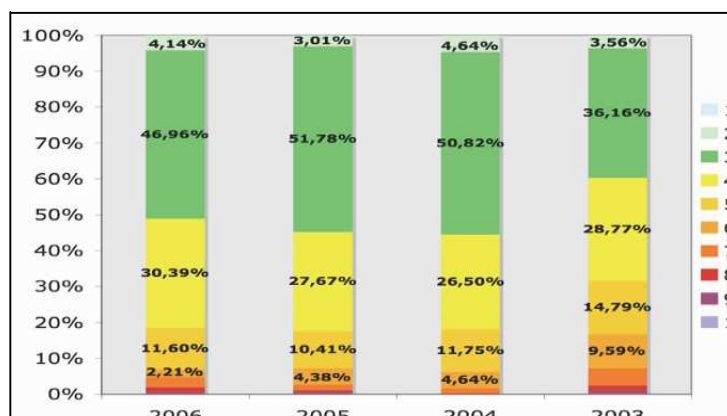
L'indice ATMO va de 1 : très bonne qualité de l'air, à 10 : qualité de l'air très mauvaise. Pour chaque polluant, un indice (appelé sous-indice) allant de 1 à 10 est calculé. C'est le plus élevé de ces quatre sous-indices, qui est pour l'agglomération considérée, l'indice ATMO de la journée. A signaler en 2003, un changement des valeurs dans l'échelle des sous-indices O₃, afin de prendre en compte les nouvelles directives (seuil d'alerte à 240µg/m³ au lieu de 360µg/m³).

La situation à Bezons

Les graphiques qui suivent permettent de suivre la répartition annuelle des indices ATMO, pour une période allant de 2003 à 2007. Globalement, la qualité de l'air sur la commune de Bezons est bonne.

Seule l'année 2003 est marquée par un pic de pollution qui peut-être attribué à la canicule de l'été 2003 et que l'on retrouve dans toutes les communes.

Evolution de l'indice ATMO à Bezons pour la période 2003-2006



Nota : la commune ne possédant pas sa propre station de mesure (uniquement dans les villes de plus de 100 000 habitants) ces données sont des estimations calculées par Airparif, selon une méthode statistique présentée sur le site de l'association.

Si on compare la situation de Bezons au reste du département, on voit que la qualité de l'air est un peu moins bonne, notamment par rapport aux communes du nord du Val d'Oise.

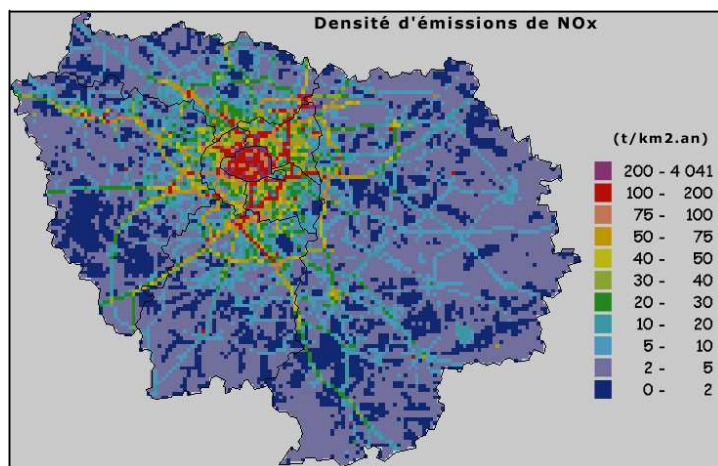
Un résultat qui peut s'expliquer par la présence d'axes routiers à fort trafic sur la commune et sa position au carrefour de trois départements, sous l'influence de la pollution du centre de l'agglomération parisienne.

A noter que les résultats de la qualité de l'air de 2006 pour la commune de Bezons sont en légère dégradation par rapport aux années précédentes. Cette légère détérioration de la qualité de l'air peut être liée à une augmentation du trafic routier au sein de la commune ou à ses abords (A 86 et N 311).

Comment la qualité de l'air peut-elle être bonne au vu du trafic routier important qui traverse la commune ? Bezons a sur ce point un atout majeur : celui de se trouver au creux de la vallée de la Seine qui favorise la dispersion des polluants et explique ce résultat un peu surprenant.

La répartition des émissions de gaz polluant liées aux transports routiers (NO_x notamment) montre que l'air est plus pollué dans le sud-est du département du Val d'Oise, aux abords des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis. Ce constat relatif au NO_x est aussi valable pour tous les autres types de gaz polluants.

La densité des émissions de NO_x sur la région Ile-de-France



4.2 Le détail des différents polluants

Le recensement réalisé par Airparif a porté sur l'année 2000 et concerne les principaux polluants soumis à réglementation et/ou qui font l'objet d'une surveillance de la part des réseaux de mesure de la qualité de l'air, dont en particulier :

- *Les oxydes d'azote (NO_x, principal traceur des transports),*
- *Le monoxyde de carbone (CO₂, 43% des émissions liées au trafic routier),*
- *Le dioxyde de soufre (SO₂, traceur des activités industrielles, utilisation de combustibles, système de chauffage),*
- *Des hydrocarbures appelés Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM, qui sont notamment des précurseurs d'ozone),*
- *Les particules fines (PM₁₀) de diamètre inférieur à 10 microns qui pénètrent le plus profondément dans l'appareil respiratoire),*
- *Le dioxyde de carbone (CO₂), qui contribue largement à l'effet de serre et qui est un indicateur de la consommation énergétique.*

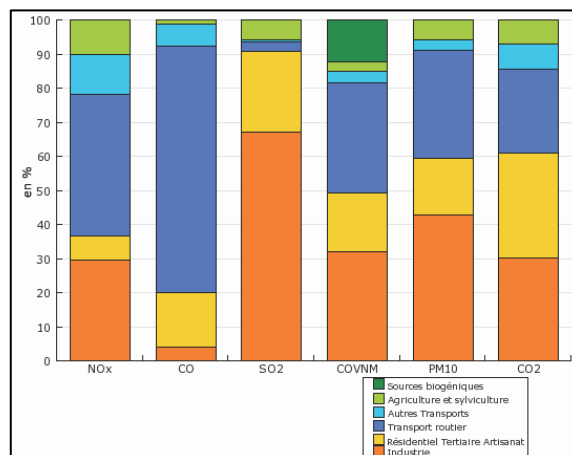
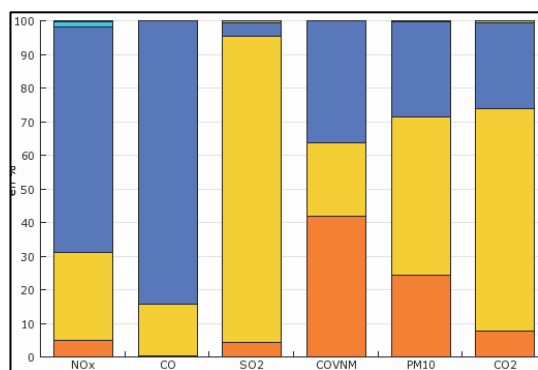
Pour le Val d'Oise, le bilan des émissions de polluants met en évidence le rôle important des transports routiers dans la pollution de l'air comme principale source de pollution à l'échelle de la commune (taux importants de COVNM, d'oxydes d'azote et de monoxyde de carbone).

Juste derrière les transports, l'industrie constitue aussi une source importante de polluants, notamment de dioxyde de soufre, de COVNM et de particules fines.

Bilan des émissions annuelles du Val d'Oise (Estimation réalisée pour l'année 2000)						
Polluant	NOx	CO	SO2	COVNM	PM10	CO2
Émissions totales	20 769 t	39 855 t	8 951 t	18 142 t	2 617 t	5 933 kt
Densités d'émission par unité de surface	16,7 t/km ²	32 t/km ²	7,2 t/km ²	14,6 t/km ²	2,1 t/km ²	4,8 t/km ²
Densités d'émissions par habitant	19 kg/hbt	36 kg/hbt	8 kg/hbt	16 kg/hbt	2 kg/hbt	5 367 kg/hbt

En ce qui concerne l'émission des gaz à effet de serre (GES), le transport, l'industrie et les activités tertiaires, résidentielles et artisanales sont les principaux responsables. Enfin, l'activité agricole au sein du Val d'Oise occupe une place non négligeable qui s'en ressent au niveau de la part des émissions de polluants (surtout NO_x et COVNM).

Contribution des différents secteurs d'activité aux émissions de polluants à Bezons et dans le Val d'Oise, 2000



Sur la commune de Bezons, les émissions de polluants sont avant tout dues au transport routier qui produit essentiellement du monoxyde de carbone, de COVNM, d'oxydes d'azote et surtout de dioxyde de carbone.

Tout comme à l'échelle du département, les transports sont en première place dans la cause des émissions de polluants, mais dans une plus forte proportion à Bezons. Ce résultat s'explique par le trafic important que supporte la commune du fait de son statut de point de passage pour le trafic de transit vers la Défense et Paris.

Dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway T2, une étude de la qualité de l'air dans l'environnement immédiat du projet a été réalisée par le LRPC de Lille. La caractérisation de la qualité de l'air s'est faite au travers de deux campagnes de mesures du dioxyde d'azote (NO₂) qui se sont déroulées en juin/juillet 2001 et février 2002. L'objectif de la qualité de l'air pour le dioxyde d'azote a été systématiquement dépassé avec un minimum de 67,2 g/m³ et un maximum de 113,8 g/m³. Rappelons que le seuil est de 56 g/m³.

Les activités résidentielles, tertiaires et artisanales sont également très présentes dans ce bilan si on le compare à celui du Val d'Oise, elles sont particulièrement importantes pour les rejets de soufre (SO₂) et de CO₂, sachant que cette catégorie ne comprend pas les industries, le résultat ne peut donc être imputé à la zone industrielle de Bezons. Rappelons que ces deux indicateurs sont des traceurs pour les systèmes de chauffage et la consommation d'énergie. Même si l'on part du principe que certaines activités de la zone industrielle sont classées en artisanales et tertiaires, cela ne suffit pas à expliquer un tel bilan, il serait intéressant de pousser plus loin les analyses pour voir s'il n'y a pas des dysfonctionnements dans les systèmes de chauffage des logements et des activités où lier ces émissions au fonctionnement d'une activité particulière.

5. UNE QUALITE PASSABLE POUR LA SEINE

Source : Rapport SAFEGE 2005

5.1 Qualité des eaux

La qualité des eaux de la Seine en aval a fait l'objet d'une étude par le service de la Navigation de la Seine en avril 1994.

Sur le secteur Argenteuil – La Frette sur Seine (en amont de la station d'épuration d'Achères), il apparaît que la qualité des eaux est de classe 2 « qualité passable » (selon la grille de définition de la qualité des eaux de 1990), le paramètre déclassant étant l'ammonium (pour le débit aval de l'Oise inférieur à 180 m³/j).

D'après la grille de qualité réduite utilisée par la DIREN Ile de France et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les paramètres azotés et phosphorés sont respectivement de classe N3 et P4. La Seine aurait ainsi une qualité globale de classe 3 « qualité médiocre ».

La qualité des eaux de la Seine a également été suivie lors de la réalisation de l'Atlas du Val d'Oise. Les résultats sont présentés sur la figure qui suit.

Par temps sec, la qualité physico-chimique de la Seine au niveau d'Argenteuil et Bezons est médiocre : la qualité des eaux en nitrates est bonne, elle est hors classe pour le phosphore.

Qualité des eaux de la Seine à Argenteuil (Atlas du Val d'Oise)



Objectif de qualité :

L'objectif de qualité de la Seine par temps sec est de passer à une classe passable notamment par une amélioration de la qualité des eaux en phosphore (bonne qualité).

Les sites d'observation de la qualité de la Seine se répartissent sur le trajet de la Seine. Le plus proche de Bezons est celui de Chatou qui effectue des relevés de la qualité de l'eau.

Le dernier rapport de qualité des eaux de la Seine pour la base d'observation de Chatou date de mai 2006.

Turbidité

Les pointes de débit de début et fin d'année ont provoqué d'importantes hausses de la turbidité (mesure des matières en suspension – MES - dans l'eau) avec des valeurs supérieures à 100 NTU en février et mars 2006 (150 NTU à Suresnes début mars, soit plus de 200 mg/l de MES). Cette augmentation brutale s'explique d'une part par le lessivage des sols lors des fortes pluies et d'autre part par la remise en suspension de matières déposées au fond du fleuve lorsque son débit augmente.

Le reste de l'année, les valeurs restent basses entre 5 et 15 NTU en moyenne à l'amont et entre 5 et 25 NTU à l'aval (eau de très bonne qualité).

Température

La température a suivi un cycle classique parallèle aux températures extérieures : autour de 5°C l'hiver et 20°C l'été, avec cependant des valeurs supérieures à 25°C rencontrées au mois de juillet (28°C à Suresnes et Chatou). Les valeurs à la station de Chatou ont présenté plusieurs anomalies au cours de l'année (février, août et octobre).

L'Oxygène dissous

Enfin, la qualité physico-chimique de l'eau est bien résumée par la mesure en oxygène dissous dont la courbe la plus représentative est celle mesurée à Evry, entre 13 mg/l en moyenne l'hiver et 8 mg/l l'été.

En raison des plus fortes températures et de débits plus faibles, la rivière est plus sensible aux pollutions en été, ce qui induit des valeurs plus faibles de la teneur en oxygène dissous. La courbe traduit également bien l'influence positive du soutien d'étiage des barrages-réservoirs en amont de Paris à partir du début juillet.

Sur la période de mesure, la qualité de l'eau mesurée par ce paramètre peut être considérée bonne à très bonne plus de 65% du temps. Cette valeur est un minima car les données n'ont pas été corrigées de la température (% de saturation en oxygène).

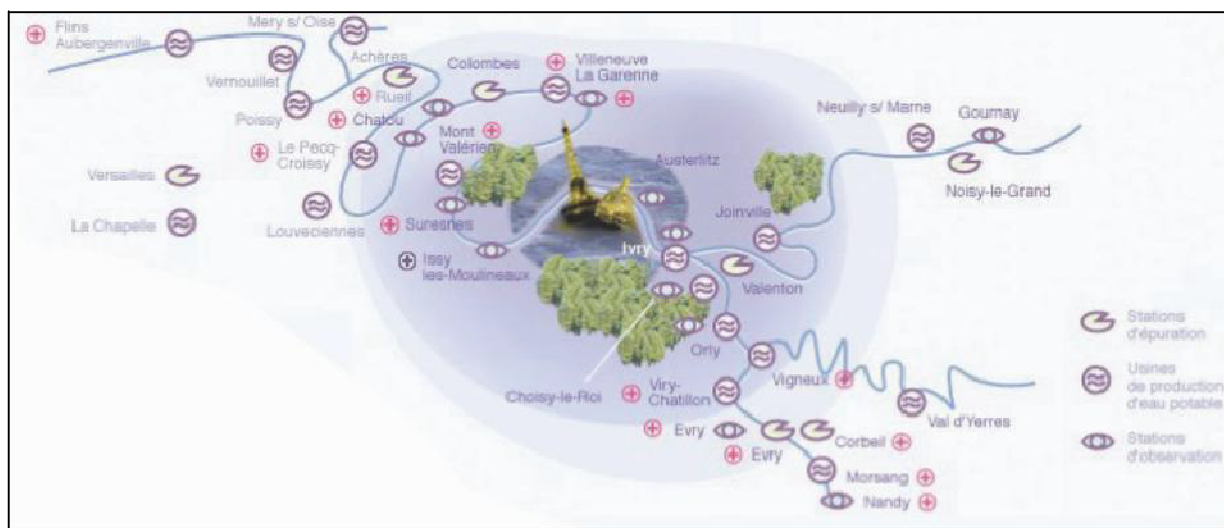
L'Ammonium

L'ammonium, qui constitue une bonne mesure de la pollution par les activités humaines, en particulier les rejets des stations d'épuration et des déversoirs d'orage, ne présente pas de corrélation avec le débit. Cependant, les valeurs sont plus élevées en été lorsque les débits sont faibles, ainsi donc que la dilution et la teneur en oxygène dissous.

Les valeurs restent faibles en moyenne (autour de 0,1 mg/l) et sont les plus basses aux stations amont (Nandy, Evry) où les influences de la zone urbanisée de l'agglomération parisienne ne se font pas encore sentir. Les valeurs les plus élevées sont mesurées à Suresne avec des valeurs supérieures à 1 mg/l en août et septembre, probablement consécutives à des orages (lames d'eau de plus de 20 mm). Ces valeurs semblent cependant élevées par rapport à celles mesurées en laboratoire. La moyenne se situe plutôt autour de 0,25 mg/l, ce qui constitue une très bonne qualité de l'eau. Il faut ainsi rappeler que la mesure de l'ammonium au moyen d'analyseurs en continu est difficile et l'incertitude sur les résultats est grande.

PH

Les valeurs de pH sont relativement stables entre 7,5 et 8,3 (les valeurs de la station de Chatou ne sont pas valides). On observe cependant une acidification des eaux de la Seine aux mois d'août et septembre.



5.2 SDAGE et SAGE

Le SDAGE Seine Normandie 2010-2015

Élaboré puis adopté par le Comité de Bassin Seine Normandie le 29 octobre 2009 et approuvé par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie, préfet de la région Ile de France, le 20 novembre 2009. Il fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité et de quantité des eaux pour la période 2010-2015. Dans la continuité des orientations données par le Grenelle de l'Environnement, le SDAGE du bassin Seine Normandie a comme ambition l'atteinte du « bon état écologique » de l'eau sur 2/3 des masses d'eau, d'ici 2015.

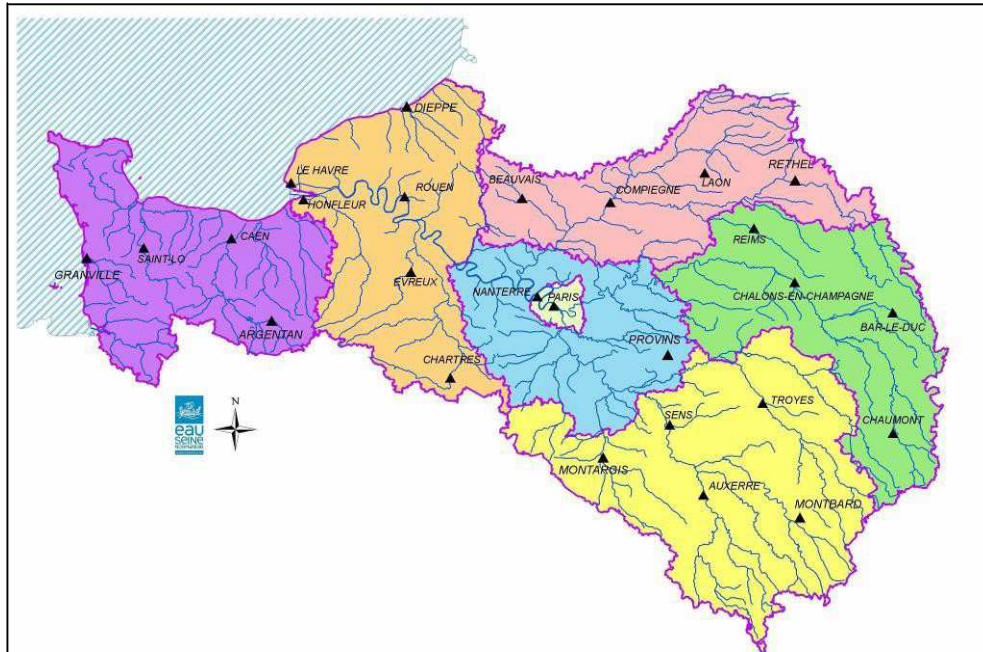
Le SDAGE a ainsi fixé 8 objectifs :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants dits « classiques » (essentiellement composés de matières organiques en suspension, ils sont provoqués par les rejets urbains, les industries et les élevages). Cet objectif recouvre deux enjeux : la diminution des pollutions ponctuelles classiques et la maîtrise des rejets par temps de pluie.
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques, par la généralisation des bonnes pratiques agricoles (maîtrise de l'utilisation d'intrants chimiques).
- Réduire la pollution des milieux aquatiques par des substances dangereuses, enjeu majeur du SDAGE. Il s'agira de limiter l'introduction de certaines substances dans les milieux aquatiques et de respecter les objectifs de qualité chimique de l'eau.
- Réduire la pollution microbiologique des milieux (germes pathogènes des eaux usées mal épurées), qui a un impact direct sur les usages essentiels de l'eau (eau potable, baignade,...).
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future. Ce défi apportera des réponses spécifiques à la problématique de la protection de la santé humaine.
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides, qui complètent la maîtrise et la diminution des pollutions classiques.
- Gérer la rareté de la ressource en eau.
- Limiter et prévenir le risque inondation, défi très attendu par les populations.

Pour atteindre ces 8 objectifs, le SDAGE a déterminé deux levier d'actions essentielles :

- Acquérir et partager les connaissances sur les milieux aquatiques, leur gestion et leur protection.
- Développer une gouvernance étendue et efficace ainsi qu'une analyse économique de ces problématiques relatives à l'eau.

Périmètre du SDAGE Seine Normandie



Source : Agence de l'Eau Seine Normandie

Le SAGE : un outil opérationnel à plus petite échelle mais inexistant à Bezons

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de gestion des milieux aquatiques et des usages de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Cet outil doit permettre, à partir d'une analyse concrète des problématiques du secteur, de définir des objectifs et des actions dans la perspective de développer une gestion cohérente des milieux aquatiques et d'assurer un développement durable des usages. Il décline à l'échelle d'un périmètre opérationnel les orientations et prescriptions du SDAGE Seine-Normandie.

Conformément à l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme, le PLU doit être compatible avec les objectifs de protection définis par les SAGE en application de l'article L. 212-3 du code de l'environnement.

Le SAGE est élaboré par une Commission locale de l'eau (CLE) qui comprend des représentants de l'État (25%), des collectivités locales (50%) et des usagers (25%). Parmi les usagers, on peut trouver des associations de consommateurs, et/ou de protection de l'Environnement, et/ou de riverains, etc. Historiquement, les premiers usagers concernés par cette disposition de la loi étaient les pêcheurs.

La commune de Bezons ne fait actuellement pas partie du périmètre d'un SAGE, qu'il soit existant ou en cours. Il s'agit pourtant d'un outil de planification et de gestion des eaux qui peut être très utile, notamment dans la maîtrise du risque inondation, auquel la ville de Bezons est exposée.

Néanmoins, il s'agit d'un document nécessairement lié à une intercommunalité, puisque concernant un bassin versant. Bezons ne pourra donc pas aller seule sur ce dossier.

6. LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES: PLUSIEURS ETABLISSEMENTS ET SITES RECENSES

6.1 La pollution du sol : sept sites pollués répertoriés

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués d'une façon systématique (premier inventaire en 1978). Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- Recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement ;
- Conserver la mémoire de ces sites,
- Fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

La politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués est menée dans le cadre de référence au « Titre 1er du livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées » (Loi n°2001-44 du 17 janvier 2001). Trois axes d'action sont précisés dans la circulaire ministérielle du 3 décembre 1993 : recenser, sélectionner, traiter.

La base de données BASOL

La base de données BASOL dresse l'inventaire des sites pollués par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. BASOL a été renouvelée durant l'année 2000, elle recense 3000 sites au niveau national. Un tel inventaire doit permettre d'appréhender les actions menées par l'administration et les responsables de ces sites pour prévenir les risques et les nuisances.

Sept sites ont été répertoriés sur Bezons dans la zone industrielle ou à proximité. Ces sites sont :

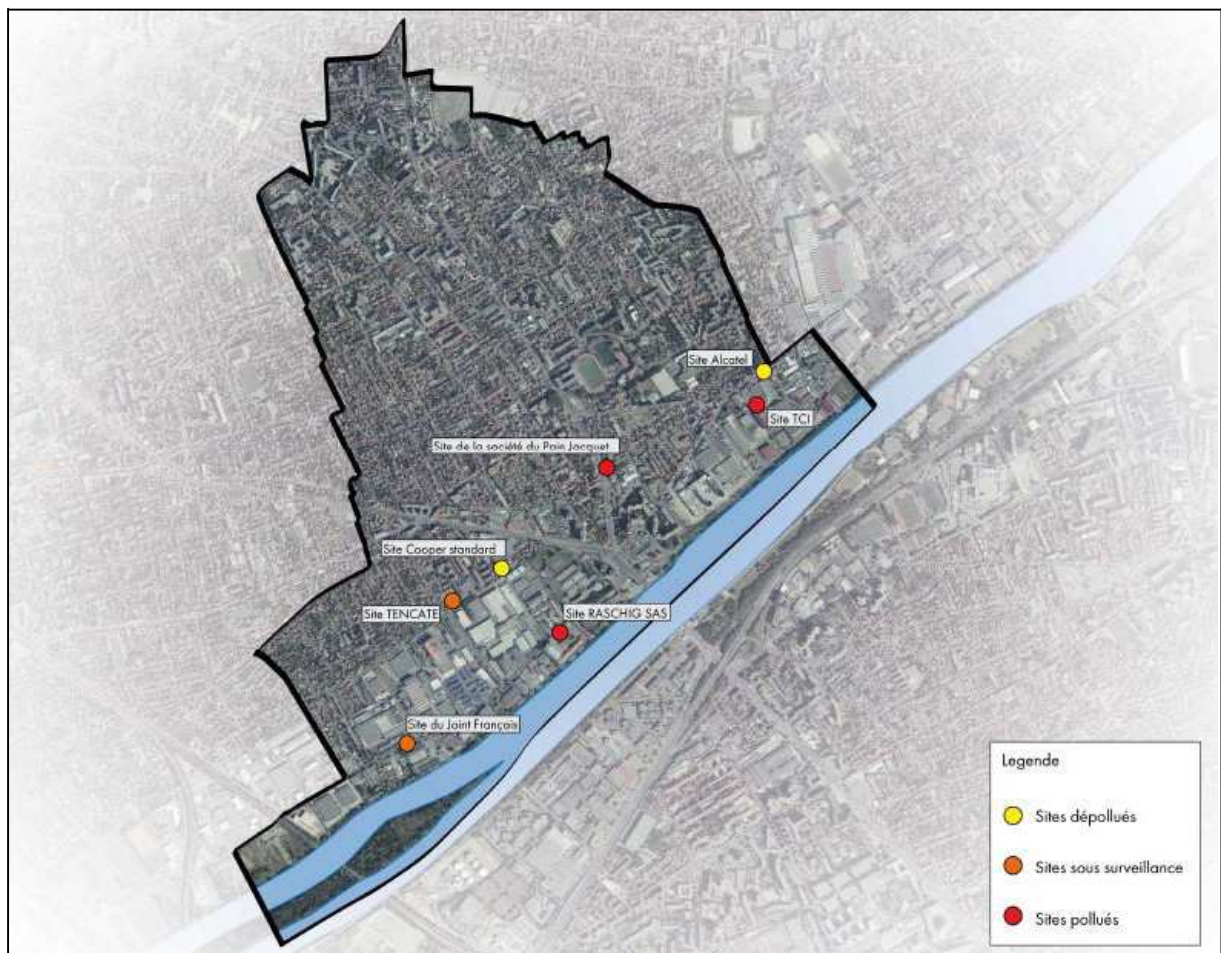
- Le site ALCATEL situé au 35, rue Jean Jaurès (site en friche aujourd'hui). Le site existe depuis 1862. Situé à moins de 15 mètres de la Seine, il a vu la succession de plusieurs exploitants, dont l'activité principale était la fabrication et l'utilisation de caoutchouc. La société Alcatel a depuis procédé à l'enlèvement des terres polluées en PCE, qui était la principale source de pollution. Aujourd'hui, c'est l'impact de cette pollution sur les eaux souterraines qui est surveillé, et celle-ci est en train de décliner progressivement.
- Le site COOPER standard automotive France au 9 rue Louis Rameau. L'usine existe depuis 1876 et est située sur la zone industrielle ouest de Bezons, en bord de Seine. Elle était spécialisée dans la fabrication de joints d'étanchéité pour l'industrie automobile
- L'activité a cessé en 2000. Aujourd'hui, le site est occupé par les bâtiments administratifs de l'entreprise. L'exploitant a, dès 2000, procédé lui-même aux études et travaux de dépollution, et le site n'est plus aujourd'hui soumis à surveillance
- Le site du Joint Français au 84 – 116 rue Salvador Allende. Le site se trouve en bord de Seine, dans la zone industrielle. Les sols sont pollués principalement par des solvants et des hydrocarbures. Le Joint Français, filiale du groupe Total, exerce encore son activité aujourd'hui (fabrication de mastic et de joints en caoutchouc). Le site est en cours de dépollution, notamment la nappe d'eau souterraine depuis 2001.
- Le site RASCHIG SAS au 1 rue Jean Carasso. Le début de l'exploitation de ce site remonte à 70 ans et, depuis, plusieurs exploitants se sont succédés. L'usine, en cessation d'activité aujourd'hui a procédé à la réalisation d'une évaluation simplifiée des risques. Le site est rangé en classe 2, ce qui signifie qu'il est soumis à surveillance. La principale source de pollution, des sols et de la nappe d'eau souterraine, provient des solvants chlorés, issus de l'ancienne activité de broyage et de mélange de matières plastiques.
- Le site de la société du Pain Jacquet au 44 rue de Pontoise. Le site est sur la RN 192, à proximité centre ville de Bezons. La société Pain Jacquet y exerçait depuis 1957 une activité

de fabrication industrielle de produits de boulangerie et de pâtisserie. L'activité industrielle a cessé en 1997 et le site est aujourd'hui occupé par des locaux administratifs du groupe. Le site est pollué notamment par des hydrocarbures de type C10-C40. Aujourd'hui, rangé en classe 2, le site est soumis à surveillance et les dernières analyses font montre d'un déclin de la teneur en hydrocarbures dans les nappes d'eau.

- Le site TCI au 2 rue Carnot. Le site est implanté en zone industrielle, sur la rive droite de la Seine. TCI exploitait depuis 1997 des installations de production de circuits imprimés. Mis en liquidation judiciaire, c'est l'ancienne société exploitante du site, Genefim, qui a procédé aux opérations de mise en sécurité du site. Le site présente une pollution en COHV et en métaux lourds, dont la teneur a augmenté, comme l'a démontré la dernière étude de 2008, et ce malgré la mise en place d'opération de dépollution.
- Le site TENCATE (ex : BIDIM) au 9 rue Marcel Paul. Le site est situé en zone industrielle ouest de Bezons, à vocation industrielle depuis 1914. Il n'y a plus d'activité depuis 1991 et le site est utilisé pour des activités administratives. La pollution du site a été relevée à partir de 1997 et plusieurs études ont eu lieu ou sont en cours. Le site est aujourd'hui soumis à surveillance.

Quasiment toutes ces entreprises ont arrêté leurs activités de production industrielle. Beaucoup ont quitté la commune et d'autres y ont installé leurs activités de bureaux.

Carte des sols pollués dans les zones industrielles de Bezons



La base de données BASIAS

La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et activités de service, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de la santé publique et de l'environnement.

Cette banque de données a aussi pour objectif d'aider, dans la limite des informations récoltées forcément non exhaustives, les notaires et les détenteurs des sites actuels ou futurs, pour toutes les transactions immobilières. La base BASIAS recense les sites industriels ou de service en activité ou non, susceptibles d'être affectés par une pollution des sols. L'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge donc pas d'une éventuelle pollution.

Sur la commune de Bezons, 166 sites sont répertoriés par cette base de données. Ceux-ci sont, pour la grande majorité, localisés dans la zone industrielle de Bezons.

6.2 La pollution industrielle : deux établissements suivis à Bezons

Le registre de suivi de la Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques

La Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable recense les principales émissions polluantes industrielles dans un registre spécifique.

Ce registre est constitué des données déclarées chaque année par les exploitants. L'obligation de déclaration par les exploitants des installations industrielles et des élevages est fixée (polluants concernés et seuils de déclaration) par l'arrêté du 24 décembre 2002 relatif à la déclaration annuelle des émissions polluantes des installations classées soumises à autorisation (JO du 07 mars 2003).

Pour de nombreuses raisons, un tel registre ne peut être exhaustif. Les installations concernées sont les installations classées soumises à autorisation préfectorale, et plus particulièrement les installations relevant de la directive IPPC (directive 96/61/CE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution). Le registre vise cent polluants pour les émissions dans l'eau, cinquante pour les émissions dans l'air (notamment des substances toxiques et cancérigènes) et 400 catégories de déchets dangereux. En cas d'anomalie, les exploitants ont la possibilité d'en informer le service d'inspection des installations classées dont ils dépendent et d'effectuer une demande de modification des données publiées (cf. mentions légales).

Ces données sont notamment utilisées par l'administration dans les diverses actions de réduction des pollutions qui sont engagées par l'inspection des installations classées. Elles permettent de réaliser les synthèses nationales sur la qualité de l'air, de justifier du respect par la France de ses engagements internationaux, de la mise en œuvre des directives européennes, d'alimenter le registre national CO² créé pour la mise en œuvre de la directive du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans la communauté.

La collecte de ces données permet en particulier à la France de répondre à l'une des exigences de la Directive européenne IPPC visant à mettre en place un registre européen des émissions polluantes (Registre EPER – <http://www.eper.cec.eu.int>) accessible au grand public depuis février 2004.

Deux établissements de Bezons recensés dans cette base :

- Le Joint français : chimie et parachimie (suivi pour ces émissions dans l'eau)
- MAJ ELIS : rubrique Textile et habillement, teinture, impression, laveries (suivi pour ces émissions dans l'eau)

A noter que deux autres établissements sont recensés à proximité de Bezons. Il s'agit, notamment à Argenteuil sur Argenteuil, d'une usine de valorisation énergétique des déchets, propriété du Syndicat AZUR.

Pour chacun de ces établissements, il existe une fiche descriptive avec les données disponibles, des données qui seront produites chaque année et permettront un suivi dans le temps des émissions polluantes industrielles

Exemple de tableau de suivi des polluants pour la société LE JOINT FRANCAIS

Emissions dans l'Eau (direct)					
Polluant (kg/an)	2005	2004	2003	2002	2001
Arsenic et ses composés (As)	24.1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Nickel et ses composés (Ni)	30.2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plomb et ses composés (Pb)	24.1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Attention : Les données relatives aux déchets pour l'année 2005 seront disponibles prochainement.

Prélèvement en eau en m3/an					
Milieu prélevé	2005	2004	2003	2002	2001
Eau de surface	483000	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Eau souterraine	0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réseau	0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Source : <http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/>

7. DES RISQUES ET NUISANCES LIMITEES

7.1 Les risques naturels

Il convient dans un premier temps de revenir sur la notion de risque. Un risque, c'est le croisement entre le périmètre spatial d'un aléa (inondation par exemple) et un espace habité, voire urbanisé (enjeu humain).

Le risque d'inondation par débordement de la Seine

Bezons est concerné par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Seine, arrêté en juin 2002. Les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC), correspondent à la crue de 1910.

La cartographie des PHEC issue des études de la RIREN est présentée sur la carte qui suit. Les zones touchées sont les zones industrielles et une partie du quartier du nouveau Bezons.

Il est à noter que la zone inondable n'interfère qu'avec les réseaux situés sur Argenteuil et Bezons.

Les cotes atteintes lors de la crue de 1910 sont de :

- 28,99 m NGF en limite d'Épinay-sur-Seine
- 28,70 m NGF au niveau de la rue Verte à Argenteuil
- 28,54m NGF en limite de Bezons

Quant aux niveaux de crues enregistrés à Chatou et à Suresnes depuis 1910, ils sont présentés dans le tableau suivant. À partir de ces données, les niveaux de crues estimés au Pont de Colombes, au droit du site d'étude, ont été calculés.

Niveau des crues historiques

Année	1910	1924	1955	1970	1978	1982	1983	1988	1995	1999
Niveau de crue mNGF à Chatou	27,74	27,28	27,03	25,67	25,7	26,09	25,23	25,52	25,23	25,4
Niveau de crue mNGF à Suresnes	30,91	30,29	29,9	28,83	28,65	29,16	28,32	28,55	28,21	28,38
Niveau de crue mNGF Pont de Colombes	28,67	28,17	27,87	26,74	26,57	26,99	26,14	26,41	26,11	26,28

Une étude statistique menée par le Service de navigation de la Seine complétée par l'étude SAFEGE des réseaux du SIAVND en 1994 a permis de déterminer les niveaux de crues historiques.

Crues historiques au Pont de Colombes

Temps de retour	Niveau de crue en M NGF au Pont de Colombes
1 an	23,77
2 ans	23,85
3 ans	24,81
7 ans	26,06
10 ans	26,97
50 ans	27,85
100 ans	26,74

La gestion du risque inondation se fait à l'échelle d'un bassin versant, afin de mettre en place une approche globale du phénomène. Bien que cette démarche se fasse de manière supra-communale, les communes ont pour obligation depuis la loi Barnier de 1995 (Articles L562-1 et suivants et du code de l'environnement) de formaliser un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI). Ce dernier doit rester compatible et cohérent ceux des communes se situant sur le même bassin.

Le PPRI a pour vocation :

- D'établir une cartographie précise des zones de risque (voir cartes ci-après)
- D'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses
- De prescrire des mesures pour réduire la vulnérabilité des installations
- De préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues

Dans sa formalisation cartographique, le PPRI utilise différentes couleurs qui hiérarchisent le niveau de risque et donc la gestion foncière réglementaire des zones qui y sont exposées:

- Zone verte : elle répond à l'objectif de préserver et reconquérir les berges afin de maintenir les champs d'expansion de crue de la Seine. Elle recouvre les secteurs non bâtis ainsi que les secteurs au bâti dispersé ou obsolète (friches industrielles) exposés à un aléa de modéré à très fort (plus de 2m).
- Zone rouge clair : elle répond à l'objectif d'arrêter les nouvelles urbanisations en permettant le renouvellement des zones fortement exposées à une risque d'inondation important. Cette zone recouvre les zones urbanisées exposées à un aléa fort (entre 1 et 2m)
- Zone bleue : elle répond à l'objectif de limiter l'urbanisation des zones les moins exposées au risque d'inondation en permettant néanmoins un développement sous certaines conditions. Cette zone recouvre des centres urbains exposés à un aléa modéré ou fort (entre 0 et 2m) et autres zones urbaines exposées à un aléa modéré (entre 0 et 1m).

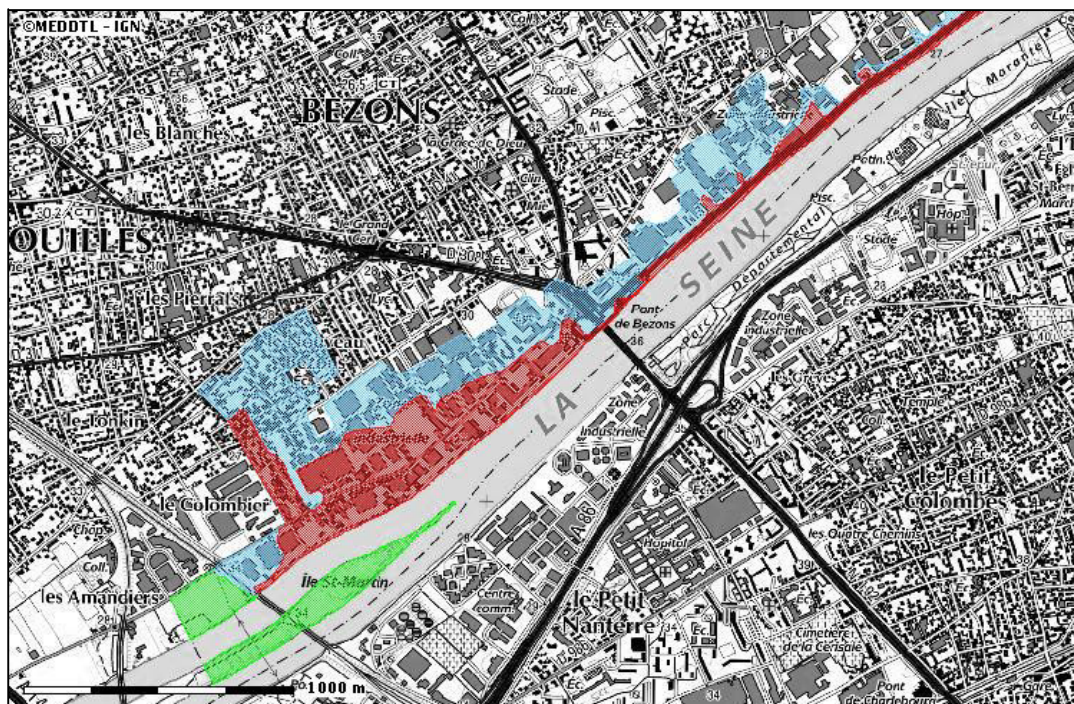
Le périmètre de l'aléa inondation sur la commune de Bezons



Aléa inondation - Couche de synthèse

Source : DDT du Val D'Oise

Le zonage réglementaire du PPRi de Bezons



Source : DDT du Val d'Oise

Le risque de retrait - gonflement des sols argileux

Les successions de périodes de sécheresse et de réhydratation des sols argileux peuvent provoquer des déformations de surface (tassement éventuel suivi d'un gonflement des sols) susceptibles d'endommager parfois très sérieusement la structure des bâtiments fondés trop superficiellement.

Le document qui suit a été établi par le BRGM dans le cadre d'une mission de service public sur les risques naturels liés au gonflement et au retrait des argiles.

La carte établie par le BRGM nous informe que les risques, lorsqu'ils existent, sont faibles sur la commune de Bezons et se concentrent essentiellement au nord de la commune ou sur l'île Fleurie, qui est inhabitée.

Le zonage du risque de retrait-gonflement sur la commune de Bezons

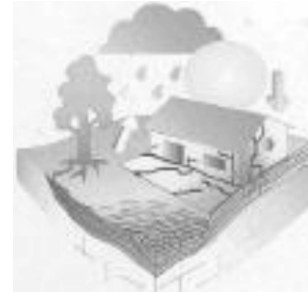


Retrait-gonflement des sols argileux un risque à prendre en compte lors de la construction

Il n'est pas bien connu des géotechniciens

Par leur structure particulière, certaines argiles gonflent lorsque leur teneur en eau augmente et se rétractent en période de sécheresse.

Ces variations de volume, rarement uniformes, se traduisent par des tassements différentiels entre les secteurs qui sont soumis à l'évaporation et à la succion des racines d'arbres et ceux qui en sont protégés. Les maisons individuelles légères et fondées superficiellement résistent mal à de tels mouvements de sol, ce qui se traduit par des désordres tels que la fissuration des façades et des soubassements mais aussi des dallages et des cloisons, la distorsion des huisseries, des décollements entre corps de bâtiments voire des ruptures de canalisations enterrées.



Un désordre nombreux et coûteux pour la collectivité

Les désordres consécutifs au retrait-gonflement des argiles peuvent aller jusqu'à rendre certaines maisons inhabitables. Leur réparation se révèle souvent très coûteuse, surtout lorsqu'il est nécessaire de reprendre les fondations en sous-œuvre au moyen de micro-pieux. Depuis 1989, date à laquelle ce phénomène est considéré comme catastrophe naturelle en France, plusieurs centaines de milliers d'habitations ont ainsi été touchées et le montant total des indemnités versées à ce titre atteignait en 2002 la somme de 3,3 milliards d'euros, ce qui en fait la deuxième cause d'indemnisation derrière les inondations.

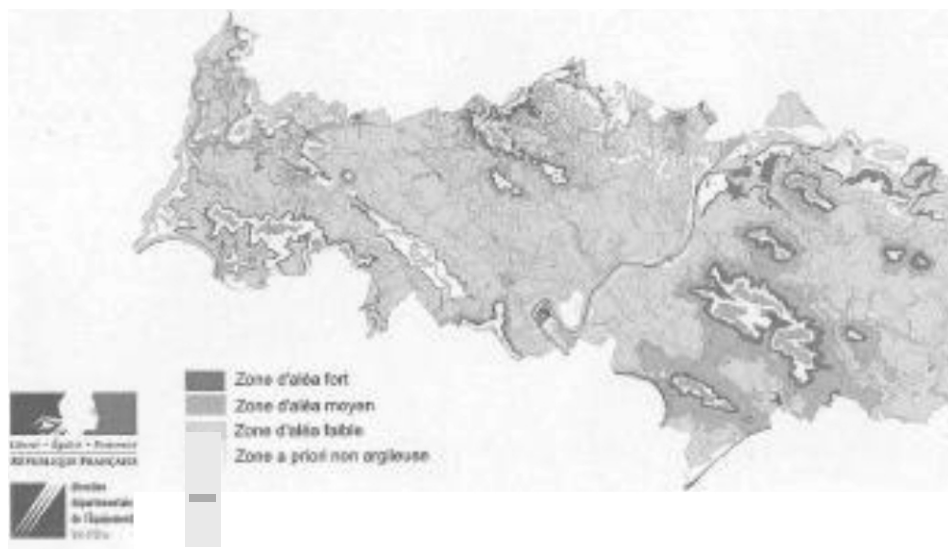


Des moyens de prévention efficaces et peu contraignants

Pourtant, on sait parfaitement construire des maisons sur des sols argileux sensibles au phénomène de retrait-gonflement, à condition de respecter un certain nombre de règles préventives simples à mettre en œuvre et qui n'entraînent pas de surcoûts notables. A la demande du Ministère de l'écologie et du développement durable, le BRGM a ainsi élaboré une méthodologie permettant de cartographier l'aléa retrait-gonflement des argiles à l'échelle départementale.

La carte du Val d'Oise établie courant 2004 est consultable sur le site internet www.argiles.fr. Elle permet d'identifier les zones soumises à un aléa faible, moyen ou fort.

Carte départementale de l'aléa retrait-gonflement



Quelles précautions prendre pour construire sur sol argileux sensible au retrait-gonflement ?

Identifier la nature du

- Dans les zones identifiées sur la carte départementale d'aléa comme potentiellement sensibles au phénomène de retrait-gonflement, il est vivement conseillé de faire procéder, par un bureau d'étude spécialisé, à une reconnaissance de sol avant construction. Une telle étude doit vérifier la nature et la géométrie des formations géologiques dans le proche sous-sol, afin d'adapter au mieux le système de fondation de la construction envisagée.
- En cas de sols argileux, des essais de laboratoire permettent d'identifier leur sensibilité vis-à-vis du phénomène de retrait-gonflement.



1" Affapter les fondations

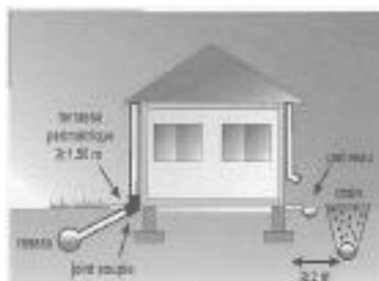


- Profondeur minimale d'ancrage 1,20 m en zone d'aléa fort et 0,80 m en zone d'aléa moyen à faible.
- Fondations continues, armées et bétonnées à pleine fouille.
- Éviter toute dissymétrie dans l'ancrage des fondations (ancrage aval au moins aussi important que l'ancrage amont, pas de sous-sol partiel).
- Préférer les sous-sols complets, les radiers ou les planchers sur vide sanitaire plutôt que les dallages sur terre-plein.

Rigidifier la structure et désolidariser les ba me,,ts



Éviter les variations localisées d'humidit



- Réaliser un trottoir périmétrique anti-évaporation d'une largeur de 1,50 m (terrasse ou géomembrane).
- Éloigner les eaux de ruissellement des bâtiments (caniveau) et privilégier le rejet des eaux pluviales et usées dans le réseau lorsque c'est possible (sinon prévoir une distance minimale de 15 m entre les points de rejet et les bâtiments).
- Assurer l'étanchéité des canalisations enterrées (joints souples au niveau des raccords).
- Éviter les drains à moins de 2 m d'un bâtiment ainsi que les pompages (à usage domestique) à moins de 10 m.
- Prévoir une isolation thermique en cas de chaudière en sous-sol.

Eloigner les pl n tions

- Ne pas planter d'arbre à une distance de la maison inférieure à au moins la hauteur de l'arbre adulte (ou 1,5 fois cette hauteur en cas de haie).

- A ilut. 01 tte p des d"
- Mendr retoul H Ilfe hvtrkiu a-cll œ «nruure



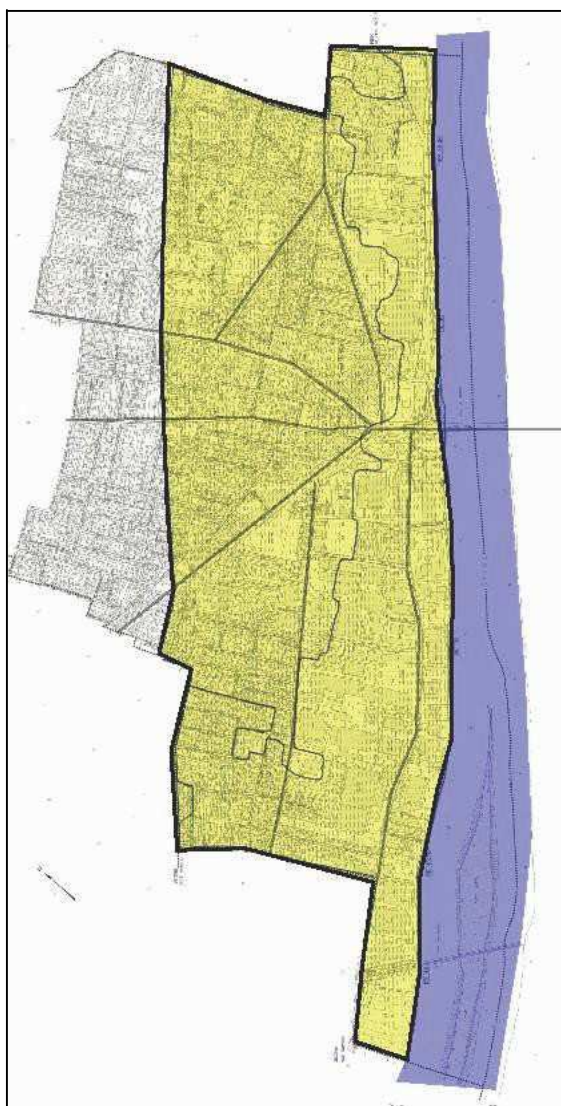
Le risque lié aux terrains alluvionnaires compressibles

Plusieurs secteurs de la commune comportent des alluvions argileuses et compressibles présentant un faible taux de travail (moins de 2kg au cm²). De plus, une nappe aquifère se tient à moins de deux mètres de profondeur.

Dans ces secteurs, les constructeurs doivent produire une étude spécifique de reconnaissance du taux de travail admissible du sol et du risque de tassement préalablement à toute autorisation de construire. La présence d'eau à faible profondeur est incompatible avec la réalisation de certains aménagements souterrains, tels que les sous-sols ou les assainissements individuels. Pour un fonctionnement correct, une installation d'assainissement autonome nécessite en effet une épaisseur suffisante de sol hors d'eau pour que les effluents puissent s'infiltrer. Dans un terrain saturé d'eau, l'épuration pourrait être incomplète et les effluents risqueraient d'inhiber la surface du sol, entraînant des effets indésirables aux plans hygiénique et sanitaire.

Toute la partie Sud de la commune jusqu'au niveau de la rue Edouard Vaillant est concernée par ce risque.

Carte du secteur concerné par les terrains alluvionnaires compressibles



Les risques liés à l’effondrement ou l’affaissement des anciennes carrières souterraines

Bezons compte sur son territoire une ancienne carrière de calcaire grossier utilisé comme pierre à bâtir située avenue de la Butte Blanche. Le périmètre de risque vaut Plan de Prévention des Risques naturels et la carrière fait l’objet d’une servitude d’utilité publique instaurée par arrêté du 08 avril 1987 (voir annexe du PLU).

Tout projet d’urbanisation ou d’aménagement dans ce secteur doit être soumis à l’avis de l’inspection générale des carrières de Versailles.

Voir carte dans le chapitre « géologie ».

7.2 Les risques industriels et technologiques

Les installations classées pour la protection de l'environnement

Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est une installation qui peut présenter des dangers ou des inconvénients pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments.

Il existe deux grands types d'ICPE :

- ICPE soumise à déclaration (D) : pour les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. Une simple déclaration en préfecture est nécessaire.
- ICPE soumise à autorisation (A) : pour les installations présentant les risques ou pollutions les plus importants. L'exploitant doit faire une demande d'autorisation avant toute mise en service, démontrant l'acceptabilité du risque. Le préfet peut autoriser ou refuser le fonctionnement

D'après la Préfecture du Val d'Oise et après consultation de la Mairie, la commune dispose de 11 ICPE soumises à autorisation :

- LE JOINT FRANÇAIS, l'arrêté du 10 mars 1994 impose une distance de 30m entre les bâtiments et les immeubles habités ou occupés par des tiers. Cette distance peut être réduite à 15m pour les ateliers de mastic et « métier à gommer ».
- A LA CASSE JJ BOUCHER (rue Jean Jaurès)
- BOUCHER (rue D. Casanova)
- BRAMI Charles.
- ELIS (GLST)
- FERRANT
- SDPM DECORAT. PROTECT METAUX
- PROTEC INDUSTRY (EX. SEPROJA)
- LA PIECE
- RIBER
- TENCATE GEOSYNTHETICS (EX. BIDIM), l'arrêté du 11 août 1993 impose une distance de 30m entre les bâtiments et les immeubles habités ou occupés par des tiers

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) lié aux infrastructures de transports terrestre et fluvial

Source : DDRM du Val d'Oise

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Les vecteurs de transport de ces matières dangereuses sont nombreux : voies routières, voie ferrées, voies d'eau, canalisations souterraines, canalisation aérienne, voies aériennes.

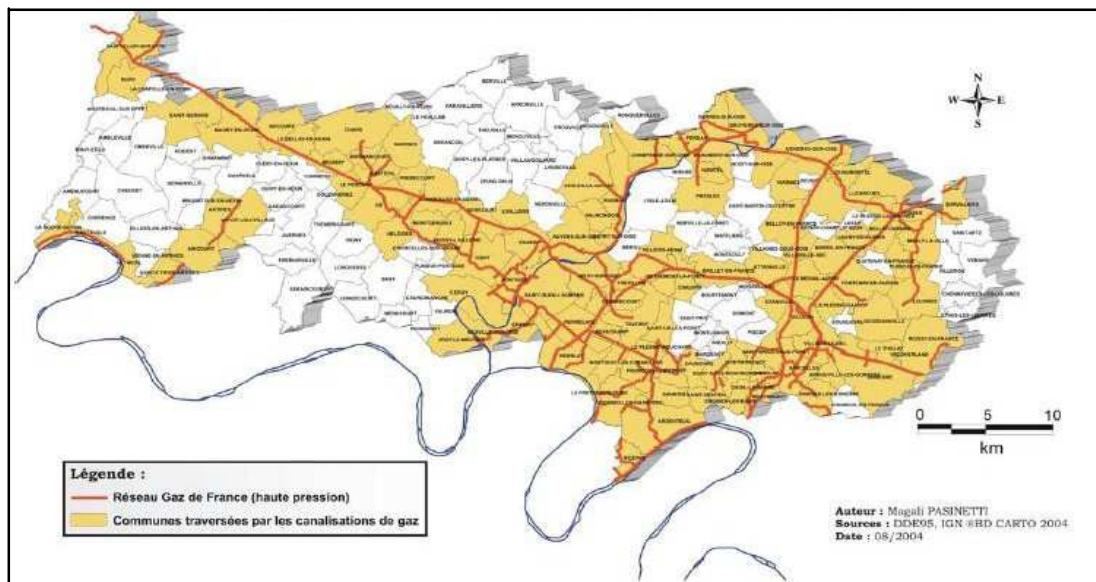
Les principaux dangers liés aux TMD sont :

- L'explosion
- L'incendie
- La dispersion

Dans le département du Val d'Oise, c'est le transport routier et autoroutier qui est le plus exposé, les voies ferroviaires et fluviales constituant le risque le plus faible.

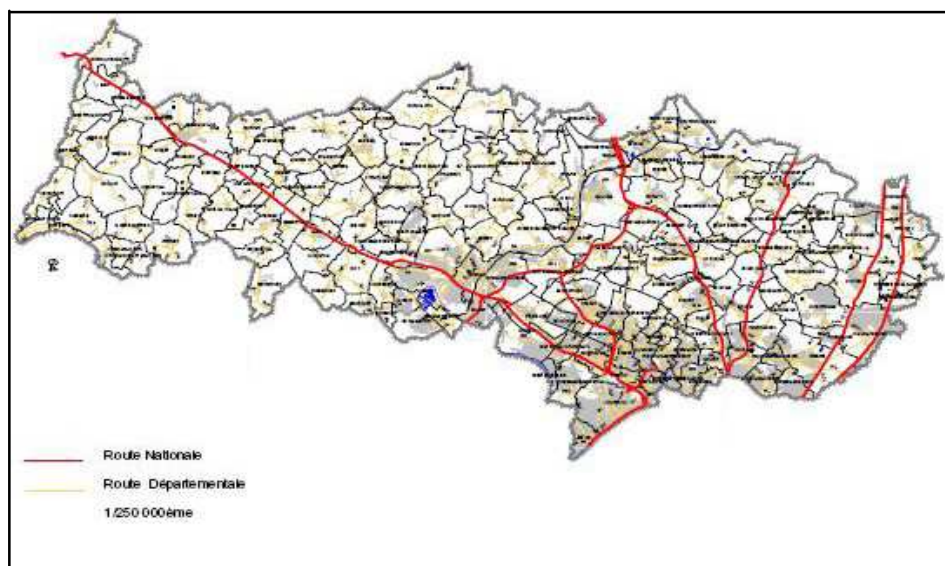
La commune de Bezons n'est pas concernée par l'ensemble des voies et moyens de transport qui peuvent représenter un risque de TMD.

Itinéraire des gazoducs interurbains dans le Val d'Oise



Source : Atlas du Val d'Oise

Les principales voies de transport routier dans le Val d'Oise



Source : Atlas du Val d'Oise

Le transport des marchandises par route est soumis à la réglementation « accord européen sur le transport de matières dangereuses » (ADR) et les transporteurs de matières dangereuses sont soumis à des réglementations très strictes, encadrées par la DRIRE.

Nota : il convient de préciser que la quasi-totalité des infrastructures de transport de Bezons sont soumises au risque TMD, même si celles-ci ne sont pas mentionnées dans le DDRM du Val d'Oise.

Le risque lié au transport routier

Des rapports détaillés sur les accidents recensés sur les principaux axes de Bezons sont disponibles. Sont ici repris les principaux chiffres pour la période d'étude allant du 01/01/2000 au 31/12/2004 :

Tableau récapitulatif des accidents et victimes : période 2000-2004

	RD 311	RD 308	RD 392	RD 192	RD 41	RD 311
Nombre d'accidents corporels	6	19	60	11	19	126
Nombre de victimes	9	22	69	11	20	186
Dont tués	0	1	1	1	0	5
Dont blessés hospitalisés	1	10	18	5	7	26
Dont blessés non hospitalisés	8	11	50	5	13	55

Dans la plupart de ces accidents, les victimes ne sont pas tuées. Reste seulement à souligner la dangerosité des axes RD 392 et RD 311.

En effet, la RD 392 comptabilise un nombre de 60 accidents corporels impliquant 69 victimes, dont un nombre quasi égal d'usagers piétons, cyclomoteurs, motos et véhicules légers : cet axe, qui traverse du nord au sud la commune de Bezons, ne laisse effectivement que peu de place pour les piétons et les passages qui leur sont destinés ne sont pas assez sécurisés.

Pour ce qui de l'axe RD 311, celui-ci recense 126 accidents corporels, impliquant 186 victimes, dont la majorité est des automobilistes et des motocyclistes. La plupart de ces accidents ne remettent pas en compte la sécurité des piétons et sont dans la majorité des cas attribués à des inattentions plus qu'à des défauts de sécurité routière de la RD 311.

Le risque d'exposition au plomb

Le Code de la santé publique(art L.1334-1 à L.1334-12)réglemente ce risque.

Le classement a pour conséquence l'obligation d'annexer un état des risques d'exposition au plomb à toute promesse et à tout contrat réalisant la vente d'immeubles d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 afin de permettre l'information des acquéreurs du risque lié à la présence de peintures au plomb dans leur habitation.

7.3 Des nuisances limitées aux grands axes routiers

Le trafic routier

En zone urbaine, comme dans les communes plus rurales, le bruit est l'une des premières nuisances déplorée par les habitants.

Le classement sonore constitue un dispositif réglementaire préventif du bruit applicable sur la construction des bâtiments à proximité des voies routières et ferroviaires.

De manière générale, la réglementation (loi sur le bruit du 31 décembre 1992 et l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transport terrestre et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit) demande que les infrastructures soient répertoriées en fonction de leur niveau sonore, et que des zones de nuisances soient définies autour de ces axes. En application de l'article L571-10 du Code de l'Environnement et du décret du 9 janvier 1995 et la circulaire du 25 juillet 1996 réglementent les modalités du classement sonore des grandes voies existantes (et de leurs modifications et transformations significatives) par les préfets. Une liste des voies bruyantes par catégorie est ainsi établie par arrêté préfectoral.

Sur Bezons, les habitants se plaignent beaucoup de la gêne occasionnée par un trafic dense aux heures de pointe et à vitesse élevée aux heures creuses. En effet, la présence de grands axes routiers comme la RD 392 qui traverse de part en part Bezons, mais aussi la RD 308 et la RD 311, fait que les Bezonnais sont quotidiennement soumis aux nuisances sonores engendrées par ce trafic.

La carte du bruit ci-dessous, établie par l'arrêté préfectoral du 26 juin 2001, met bien en évidence :

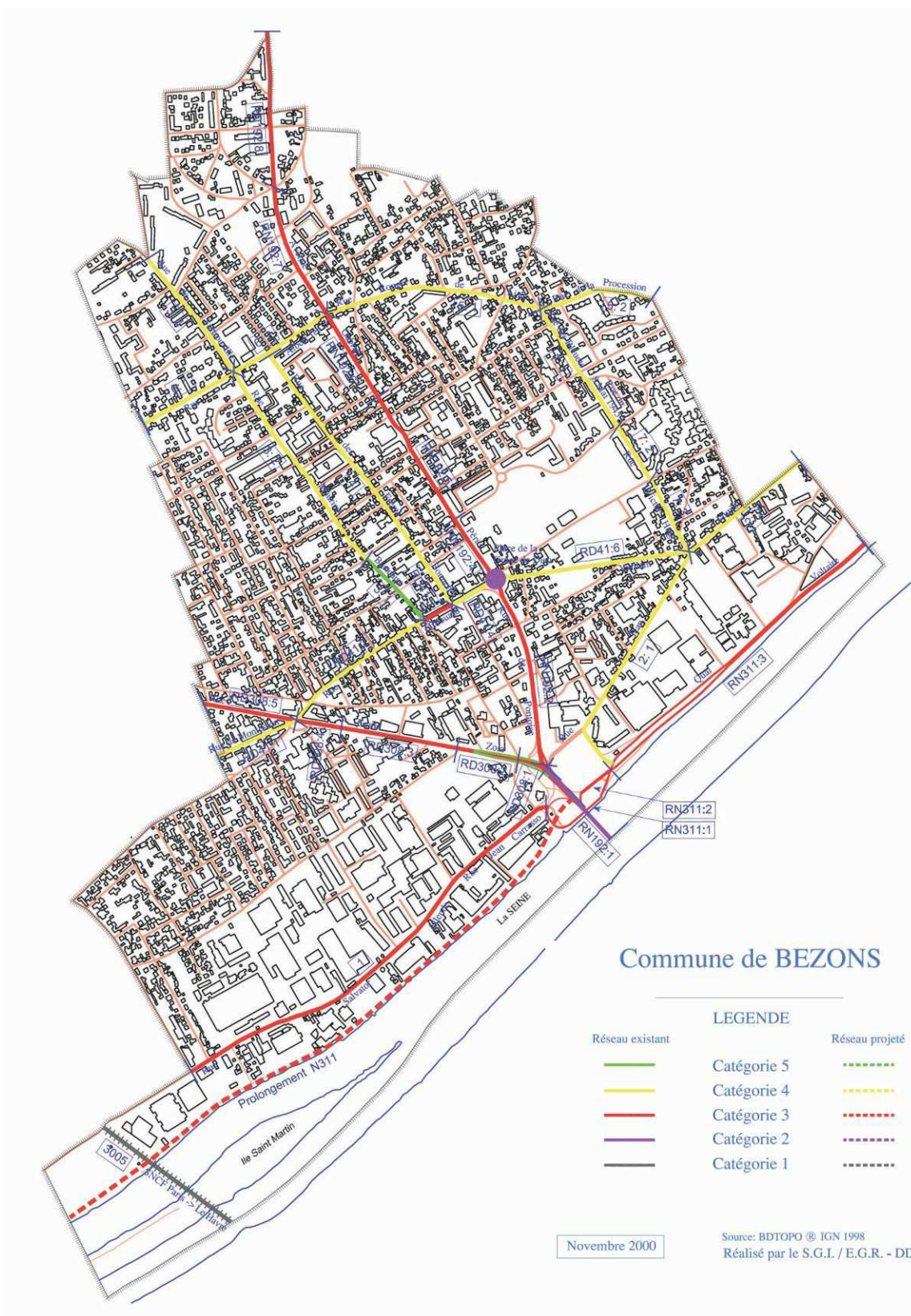
- La présence de ces grands axes structurants générateurs (en rouge) de nuisances sonores importantes,
- Ainsi que des carrefours (Place de la Grâce de Dieu) et des entrées de ville (Tête de Pont) où le bruit atteint un niveau maximum (en violet);
- En plus de ces axes majeurs, des voies de circulation secondaires comme la rue Jean Jaurès, la rue Maurice Berteaux ou la rue des Frères Bonneff (en jaune) atteignent des niveaux sonores encore peu supportables à l'échelle des quartiers.

Les critères de classement sont établis par l'arrêté du 30 mai 1996:

Les critères de classement des infrastructures bruyantes

Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence (LAeq) en décibels (dB(A))	Largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de la chaussée
1	LAeq > 81 dB (A)	300m
2	76 dB (A) < LAeq < 81 dB (A)	250m
3	70 dB (A) < LAeq < 76 dB (A)	100m
4	65 dB (A) < LAeq < 70 dB (A)	30m
5	60 dB (A) < LAeq < 65 dB (A)	10m

La carte du bruit lié aux infrastructures routières à Bezons



Infrastructures routières existantes à Bezons

N° Réf.	Nom de la rue ou de la voie	Début du tronçon	Fin du tronçon	Type de voie	Cat.	Largeur maximale
<i>Autoroutes, routes nationales, routes départementales</i>						
RN192:1	Pont de Bezons	Limite dépt Hauts de Seine	Place Lénine	ouvert	2	250 m
RN192:2	Rue de Pontoise	Place Lénine	Rue Edouard Vaillant (sud)	ouvert	3	100 m
RN192:4	Bd Gabriel Péri	Rue Edouard Vaillant (nord)	Rue Parmentier	ouvert	3	250 m
RN192:5	Bd Gabriel Péri	Rue Parmentier	Rue Gabriel Reby	ouvert	3	100 m
RN192:6	Bd Gabriel Péri	Rue Gabriel Reby	Rue Rouget de l'Isle	ouvert	3	100 m
RN192:7	Bd Gabriel Péri	Rue Rouget de l'Isle	Av d'Argenteuil	ouvert	3	100 m
RN192:8	Rue Lucien Sampaix	Av. d'Argenteuil	Limite Commune Argenteuil	ouvert	3	100 m
RN308:1	Rue Emile Zola	Place Lénine	100 m après Place Lénine	ouvert	3	100 m
RN308:2	Rue Emile Zola	100 m après Place Lénine	Rue Casimir Périer	ouvert	3	100 m
RN308:3	Rue Emile Zola	Rue Casimir Périer	100 m avant Place du Grand Cerf	ouvert	3	100 m
RN308:4	Rue Emile Zola	100 m avant Place du Grand Cerf	Place du Grand Cerf	ouvert	3	100 m
RN308:5	Rue Emile Zola	Place du Grand Cerf	Limite Dépt Yvelines	ouvert	3	100 m
RN311:1	Quai Voltaire	RN192 (place Lénine)	Rue de Pontoise	ouvert	3	100 m
RN311:2	Quai Voltaire	Rue de Pontoise	Raccordement bretelles	ouvert	3	100 m
RN311:3	Quai Voltaire	Raccordement bretelles	Limite Commune Argenteuil	ouvert	3	100 m
RD41:1	Rue de Montesson	Limite dépt Yvelines	Place du Grand Cerf	ouvert	4	30 m
RD41:2	Rue Edouard Vaillant	Place du Grand Cerf	Rue Maurice Berteaux	ouvert	4	30 m
RD41:3	Rue Edouard Vaillant	Rue Maurice Berteaux	Rue des Frères Bonnef	en U	3	100 m
RD41:4	Rue Edouard Vaillant	Rue des Frères Bonnef	Place de la Grâce de Dieu	ouvert	4	30 m
RD41:5	Place de la Grâce de Dieu	Rue Edouard Vaillant (Ouest)	Rue Edouard Vaillant (Est)	ouvert	2	250 m
RD41:6	Rue Edouard Vaillant	Place de la Grâce de Dieu	Rue Victor Hugo	ouvert	4	30 m

Voies communales						
1	Rue S.Allende, Rue J.Carrosso	Limite Dépt Yvelines	Rue des Lavandières	ouvert	4	100 m
2:1	Rue Jean Jaurès	Place Lénine	Rue Edouard Vaillant	ouvert	4	30 m
2:2	Rue J.Jaurès, Rue D.Casanova	Rue Edouard Vaillant	Limite Commune Argenteuil	ouvert	4	30 m
3:2	Rue Maurice Berteaux	Rue des Fleurs	Rue Albert 1er	ouvert	4	30 m
3:3	Rue de Sartrouville	Rue Albert 1er	Limite Dépt Yvelines	ouvert	4	30 m
4	Rue des Frères Bonnet	Rue Albert 1er	Rue Edouard Vaillant	ouvert	4	30 m
5:1	Rue Rouget de l'Isle	Rue Gabriel Péri	Rue des Bleuets	ouvert	4	30 m
5:2	Rue Rouget de l'Isle	Rue des Bleuets	Limite Commune Argenteuil	ouvert	4	30 m
6:1	Rue Albert 1er	Limite Dépt Yvelines	Rue Maurice Berteaux	ouvert	4	30 m
6:2	Rue Albert 1er	Rue Maurice Berteaux	Bd Gabriel Péri	ouvert	4	30 m
7:1	Rue des Bleuets	Rue Rouget de l'Isle	Rue des Barentins	ouvert	4	30 m
7:3	Rue Victor Hugo	Rue Francis de Pressensé	Rue Edouard Vaillant	ouvert	4	30 m
3:1	Rue Maurice Berteaux	Rue Edouard Vaillant	Rue des Fleurs	ouvert	5	10 m
7:2	Rue Victor Hugo	Rue des Barentins	Rue Francis de Pressensé	en U	4	30 m

Infrastructures ferroviaires existantes

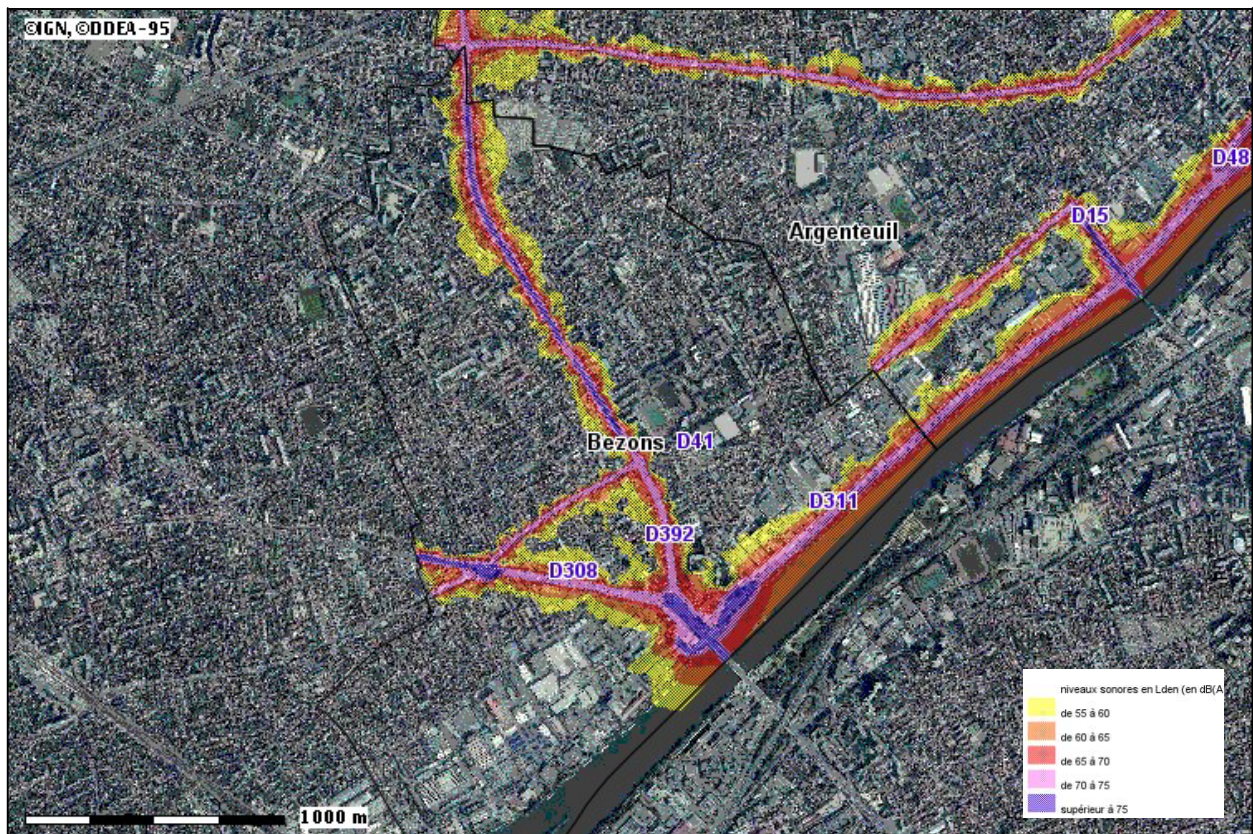
N° de la ligne	Nom de la ligne	N° du tronçon	Début du tronçon	Fin du tronçon	Cat.	Largeur maximale
340	Paris-Le Havre	3005	Bifurcation de Bezons	Gare de Sartrouville	1	300 m

Infrastructures routières en projet

N° Réf.	Nom de la rue ou de la voie	Début du tronçon	Fin du tronçon	Type de voie	Cat.	Largeur maximale
	Prolongement RN311	Tête de Pont de Bezons	Limite communale	ouvert	3	100 m

Infrastructures ferroviaires en projet

Pas de ligne projetée classable sur la commune.



Trafic aérien

Bezons est visé par les servitudes aéronautiques de l'aérodrome du Bourget (voir carte des servitudes d'utilité publique en annexe du PLU) qui ne dispose pas de PEB.

Par ailleurs, Bezons n'est pas concernée par le PEB de Roissy,

Trafic ferré

La plus proche gare de Bezons se situe à 1km de Bezons, à Houilles, tandis que les voies plus proches (voies de la gare Saint Lazare + RER) passent sur Carrières sur Seine en limite de la zone industrielle. Il n'y a donc pas de nuisance sonore effective sur la commune.

Trafic fluvial

La commune de Bezons est bordée par la Seine dont le trafic fluvial est important. Néanmoins, toute la partie séquanaise de la ville est composée de zones d'activités, à dominante industrielle, avec donc un faible impact sur les riverains.

Autres nuisances

Il n'y a pas d'autres nuisances identifiées sur le territoire.

8. LES RESEAUX

Source : Rapport d'activité 2009 du SMAVND

8.1 L'assainissement

Le contexte

La ville de Bezons est assainie par un réseau presque entièrement de type unitaire. Seules les zones en bordures de Seine, situées en la rue Jean Jaurès et la Seine sont desservies par un réseau séparatif (réseau eaux usées et réseau eaux pluviales).

A l'échelle de la communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons, il existe une répartition des réseaux entre réseaux communautaires et syndicaux et collecteurs interdépartementaux. Les premiers se jettent dans les second qui eux-mêmes se jettent dans les derniers.

Le réseau d'assainissement de la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons est construit et entretenu par la CA, le Syndicat Mixte d'Assainissement du Val Notre Dame (SMAVND) qui regroupe la CA et Sartrouville, le Syndicat d'Assainissement des Boucles de Seine, qui regroupe la CA et les villes d'Houilles, Carrières, Bezons et Chatou et, enfin, le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de la Ville de l'Agglomération Parisienne (SIAAP).

Deux types de réseaux d'assainissement se trouvent sur le territoire de la commune de Bezons :

- Les réseaux communaux qui sont en majorité unitaires, à l'exception d'une très faible proportion en séparatif sur la zone industrielle en bordure de Seine. Cette zone industrielle est également drainée par deux collecteurs eaux pluviales. Les réseaux sont gérés par les services techniques de la ville.
- Les réseaux syndicaux où l'on distingue : le réseau syndical du SMAVND en unitaire et en séparatif, et le réseau syndical du SABS qui est totalement unitaire. Le réseau syndical du SMAVND traverse la commune de Bezons du Nord au Sud en drainant les collecteurs communaux puis il rejoint en refoulement l'émissaire (canalisation de très grande taille) du SIAAP Clichy-Achères, branche de Bezons.

Le sud-ouest du territoire communal est drainé par le collecteur syndical en bordure de Seine du SABS. L'autre collecteur syndical du SABS qui traverse la commune d'est en ouest rejoint, après la collecte des réseaux communaux, le réseau syndical du SMAVND et donc l'émissaire du SIAAP via le refoulement.

Les émissaires du SIAAP acheminent, en transport final, l'ensemble des effluents vers la station d'épuration en collectant la totalité des eaux usées de la CA, du SABS et du SMAVND. Ainsi, l'ensemble des eaux usées de Bezons est dirigé vers la station d'épuration Seine Aval par l'intermédiaire des différents collecteurs syndicaux et interdépartementaux. Après traitement, les eaux sont rejetées dans le Seine.

Le linéaire total des réseaux sur le territoire communal de Bezons est de 49 865m, toutes appartenances confondues. Il se répartit de la façon suivante :

- 3 020 m de réseau syndical SABS ;
- 5 791 m de réseau syndical SMAVND ;
- 054 m de réseau communal composé de :
 - o 39 260 m de réseaux unitaires (95% du réseau linéaire total) ;
 - o 414 m de réseaux eaux usées ;
 - o 1 380 m de réseaux eaux pluviales spécifiques seulement

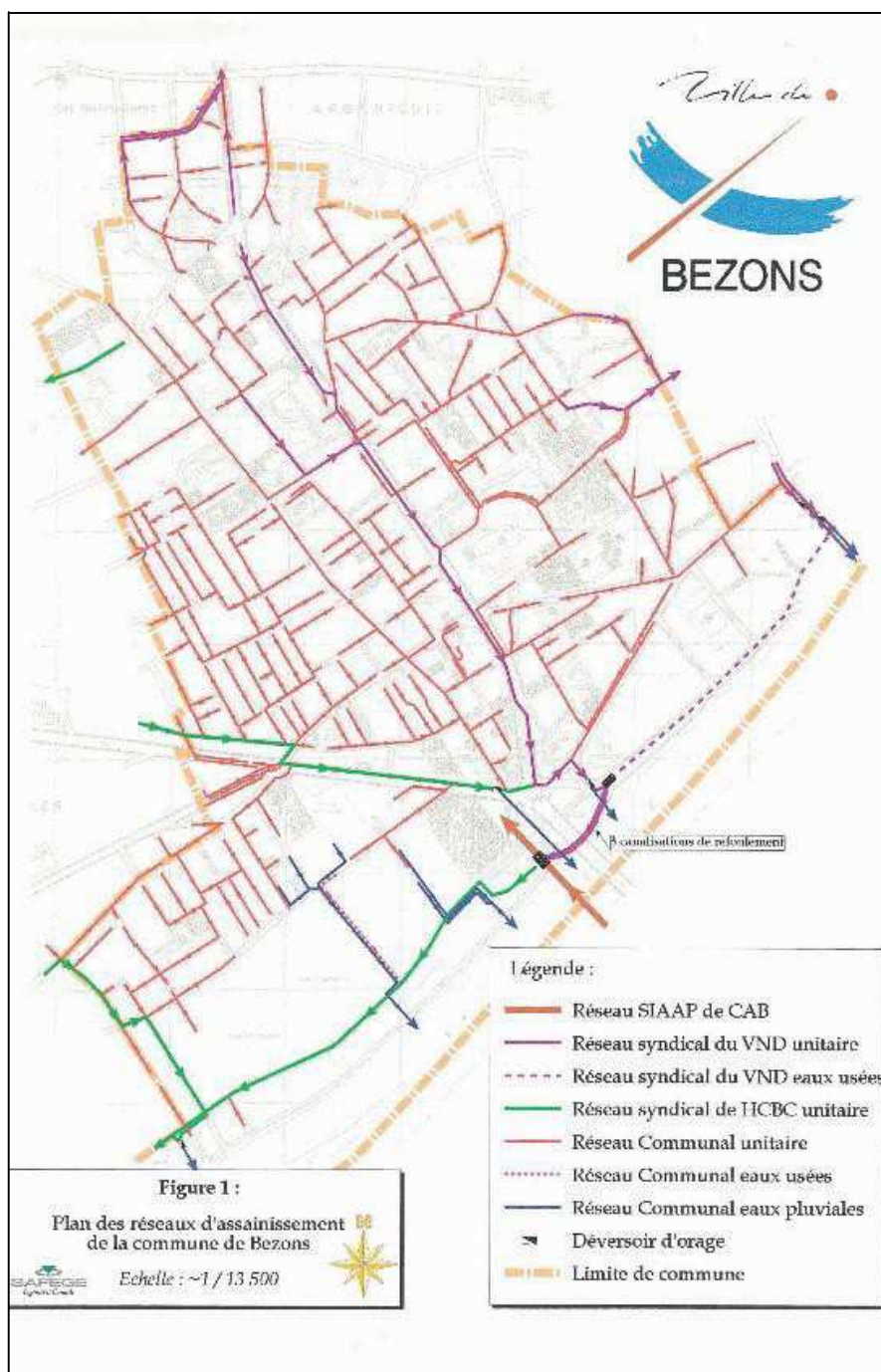
Une base de données sur les regards de visite, grilles, avaloirs a été réalisée sur les réseaux communaux. Elle comporte 2 206 ouvrages dont les fiches de relevés de terrain qui ont été regroupées en huit volumes.

Des plans de présentation permettent une localisation rapide des ouvrages à partir de la numérisation des ouvrages.

Parmi les 2 026 ouvrages répertoriés, trois fonctions ont été relevées :

- 1 535 avaloirs (70%) ;
- 599 grilles eaux pluviales (27%) ;
- 72 avaloirs (3%).

Plan des réseaux d'assainissement de la commune de Bezons



Les indicateurs techniques

Le volume d'eaux usées rejeté en 2009 par la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons est de 7 129 998 m³, dont 70% proviennent de la consommation domestique, soit 4,7% de moins qu'en 2005

Le calcul des rejets d'eaux usées théoriques en 2010

	Consommation en eau potable (m ³)*	Taux de Raccordement*	Coefficient de rejet*	Volume effluent théorique (m ³ /j)
Argenteuil	5 529 218	0,97	0,9	13 633
Bezons	1 593 583	0,98	0,9	3 929
Sartrouville	2 513 389	0,97	0,9	6 197
Total SIAVND	9 636 190	0,97	0,9	23 759

* Les débits théoriques d'eaux usées sont calculés à partir des consommations en eau potable affectées du taux de raccordement et du coefficient de rejet de chaque commune considérée.

* Le taux de raccordement au réseau d'assainissement correspond au ratio entre le nombre de clients assujettis au service de l'assainissement et le nombre d'abonnés au service de l'eau.

* Le coefficient de rejet tient compte de l'apport de l'eau qui n'est pas rejetée aux réseaux d'assainissement (espaces verts, appareils publics). En fonction du type d'habitat et de la densité de population, ce coefficient a été estimé à 0,9% pour les trois communes dont le SIAVND est chargé, c'est-à-dire Bezons, Argenteuil, et Sartrouville.

Les faiblesses du réseau

Les principaux désordres mis en évidence sur Bezons sont :

- Des problèmes d'hydraulicité des ouvrages : sous dimensionnements de nombreux collecteurs entraînant des inondations par temps de pluie, nombreuses zones de mise en charge des réseaux ;
- Des branchements défectueux ;
- Maillage des réseaux ;
- Dépôts, ensablements de collecteurs ;
- Présence de graisses dans un collecteur

Perspectives

Les villes d'Argenteuil et Bezons ont mis en place des programmes pluri-annuels d'investissements, afin d'améliorer le fonctionnement des réseaux et de se conformer aux prescriptions des Schémas Directeurs d'Assainissement (étude diagnostic de l'ensemble des ouvrages d'épuration du territoire et établissement d'une programmation pluriannuelle des travaux).

Le programme de Bezons est en attente de la réalisation dudit schéma directeur (prévu en 2010), néanmoins, tout comme Argenteuil, Bezons a lancé un programme préventif d'entretien de ses ouvrages d'assainissement, qui vise à réduire les débordements de collecteurs, limiter les apports d'eaux claires parasites et améliorer le confort des usagers.

8.2 Eau potable

Source : Rapport d'Activité 2010 du SEDIF et ARS IDF

Contexte, compétences et consommations d'eau potable

La compétence eau potable est gérée par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) qui a délégué la distribution à Veolia Eau, par le biais d'une procédure de délégation de service public (DSP), dont le contrat a été renouvelé le 24 juin 2010 pour une durée de 12 ans. Le prix de l'eau, pour l'année 2011 est de 3,91€/m³, soit une baisse de 3,9% par rapport au prix de l'année 2010 (4,07€/m³).

La ville de Bezons est alimentée par l'usine de production de Méry-sur-Oise (périmètre de protection du captage instauré par arrêté préfectoral en date du 16 septembre 1997.

Le Val d'Oise comptait en 2010 118 018 abonnements pour une population desservie de 665 051 habitants. La consommation annuelle était de 32 835 176 m³, soit une diminution de 1,12% par rapport à l'année 2009. La consommation annuelle par abonnement était donc de 278m³.

La ville de Bezons comptait quant à elle en 2010, 4601 abonnements pour une population desservie de 28 330 habitants (population 2010, source SEDIF). La consommation annuelle était de 1 692 162 m³ représentant, à l'inverse des tendances observées au sein du SEDIF, une augmentation de 6,19% par rapport à 2009. On note ainsi une consommation annuelle moyenne par abonnement de 368 m³ soit 32% de plus que la moyenne du SEDIF.

Ci-après, les différentes données techniques relatives à l'eau potable pour la commune de Bezons et celles de son contexte (Argenteuil, Houilles et Sartrouville), analysées comparativement à l'ensemble des communes adhérentes au SEDIF.

Nombre d'abonnés, de capteurs et de branchements dans les communes de Bezons, Argenteuil, Sartrouville et Houilles ; comparatif avec le Val d'Oise, les Yvelines et le SEDIF

Communes distribuées	Population desservie 2010	Nombre d'abonnés	Nombre de compteurs	Nombre de branchements	Hab/abonnements
Bezons	28330	4601	4639	4605	6,15
Argenteuil	104843	16401	16518	16675	6,39
Val d'Oise	665051	118018	119138	120786	5,64
Sartrouville	51930	8789	8845	9171	5,90
Houilles	31190	7023	7036	7208	4,44
Yvelines	135984	23829	24020	24979	5,71
SEDIF	4374133	550846	553473	566856	7,94

Consommation annuelle des communes de Bezons, Argenteuil, Sartrouville et Houilles ; comparatif avec le Val d'Oise, les Yvelines et le SEDIF

Communes distribuées	Volume des consommations annuelles 2009	Volume des consommations annuelles 2010	VAR 10/09
Bezons	1593583	1692162	6,19%
Argenteuil	5590306	5529218	-1,09%
Val d'Oise	33208436	32835176	-1,12%
Sartrouville	2513389	2463906	-1,97%
Houilles	1482277	1474725	-0,51%
Yvelines	7466908	7309371	-2,11%
SEDIF	248222785	248018623	-0,08%

**Ratio m3/abonnement/an pour les communes de Bezons, Argenteuil, Sartrouville et Houilles ;
comparatif avec le Val d'Oise, les Yvelines et le SEDIF**

Communes distribuées	m3/abonnements/an
Bezons	368
Argenteuil	337
Val d'Oise	278
Sartrouville	280
Houilles	209
Yvelines	307
SEDIF	450

Il est à noter que la ville de Bezons est celle dont le ratio de consommation m3/abonnement/an est le plus élevé, à 368m3. Cette situation peut s'expliquer par la présence importante d'industrie dans les deux zones industrielles du bord de Seine. Bezons est également, parmi les différentes villes analysées, la seule dont la consommation globale annuelle d'eau potable a augmenté (6,19%) entre 2009 et 2010, lorsque que toutes les autres ont déclinées. Ce constat est d'autant plus étonnant que les consommations d'eau potable sont en baisse tendancielle depuis plusieurs années.

La qualité de l'eau potable

En 2010, c'est l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France qui été chargée des contrôles réglementaires de la qualité de l'eau potable. A Bezons, elle a procédé à l'analyse de 144 échantillons en production et de 821 échantillons en distribution. Les résultats de ces contrôles sont très positifs pour la ville de Bezons puisqu'il en ressort que l'eau qui y a été distribuée au cours de l'année 2010 a présenté une très bonne qualité bactériologique et que cette eau est restée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

9. LES DECHETS

9.1 Organisation et équipements

La commune de Bezons fait partie du syndicat intercommunal de valorisation des déchets AZUR, créée en 1972, et qui regroupe les deux structures intercommunales suivantes :

- La Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons
- La Communauté de Communes du Parisis (dont seules les communes de Cormeille-en-Parisis et de La Frette-sur-Seine sont concernées).

Le syndicat gère ainsi la collecte et le traitement des déchets de 160 445 personnes. Rappelons qu'en 2006, la commune de Sartrouville a quitté la syndicat. Depuis 2008, AZUR a le statut de syndicat mixte

Le syndicat AZUR a pour missions principales :

- La construction et l'exploitation de déchetteries
- La réalisation et la gestion d'équipements de traitement et de valorisation des déchets
- La fourniture de bac pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, des encombrants et des végétaux
- La mise en place d'actions de sensibilisation auprès du public

Le fonctionnement de la collecte

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le ramassage des ordures ménagères et des emballages du tri sélectif des villes d'Argenteuil et de Bezons ont été transférés à la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons.

Le ramassage des ordures ménagères a lieu deux fois par semaine dans les secteurs pavillonnaires et les petites résidences et tous les deux jours dans les grands collectifs.

Le ramassage des emballages du tri sélectif a lieu, quant à lui, une fois par semaine avec un système de conteneurs : exemple conteneurs à couvercle bleu mis à disposition pour les déchets recyclables (papiers, cartons, plastiques, journaux, canettes, verre...).

La collecte du verre se fait par apport volontaire des habitants dans les 14 conteneurs répartis sur le territoire communal, hors matinées et soirées pour limiter les nuisances sonores.

Les déchets végétaux doivent être apportés directement à la déchetterie d'Argenteuil

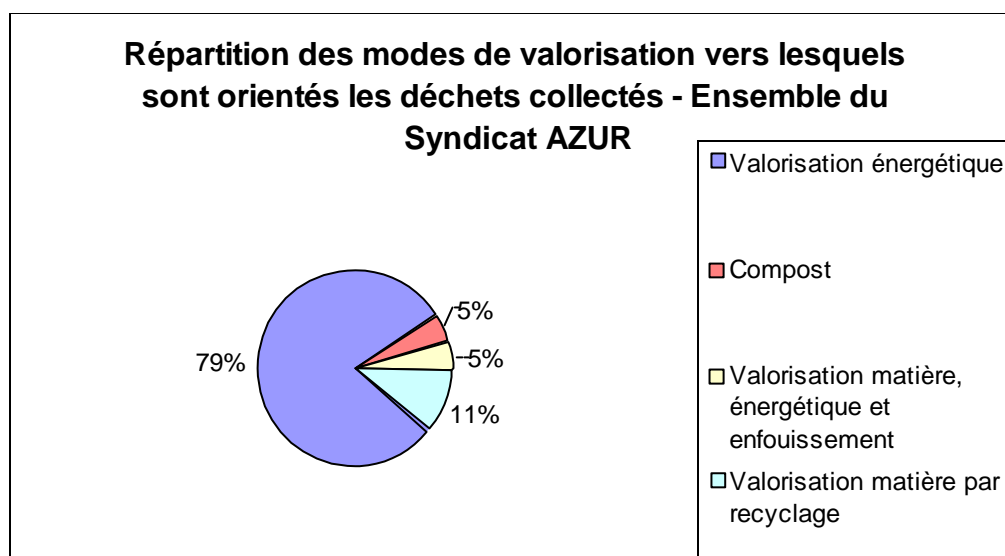
L'enlèvement des objets encombrants d'origine ménagère, à l'exception des matériaux de construction (gravats, pots de peintures) et des pièces de voiture (pneus, batterie, huiles), a lieu une fois par mois. Les autres jours, les encombrants doivent être déposés à la déchetterie. Tout dépôt sur la voie publique est interdit et passible de sanctions.

Les flux de déchets collectés et modes de traitement

La répartition des flux de déchets/Fonctionnement global sur l'ensemble du Syndicat AZUR

Flux de déchets	Modalités de collecte	Destination des déchets collectés	Mode de traitement
OM	PAP et AV*	UIOM du Syndicat AZUR	Valorisation énergétique
Verre	PAP	Repreneurs spécifiques	Valorisation matière par recyclage
Verre	AV	Repreneurs spécifiques	Valorisation matière par recyclage
Emballages hors verre	PAP	Centre de tri de Montlignon	Valorisation matière par recyclage
Encombrants	PAP	Centre de traitement de Gennevilliers	Valorisation matière et énergétique, enfouissement
Déchets végétaux	PAP	Centre de traitement de Montlignon	Compost

* PAP : porte à porte ; AV : Apport volontaire

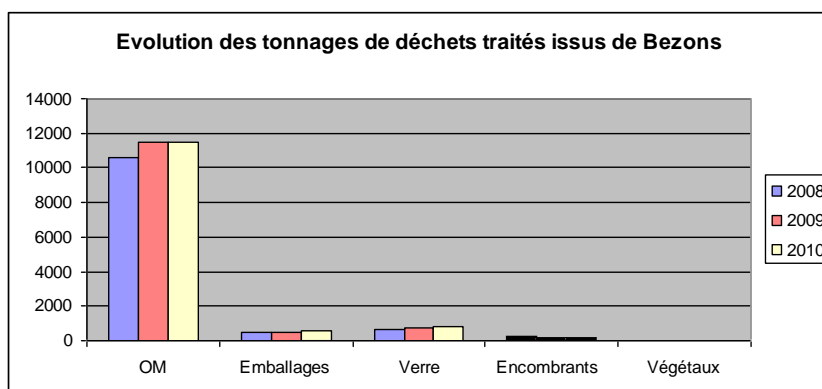
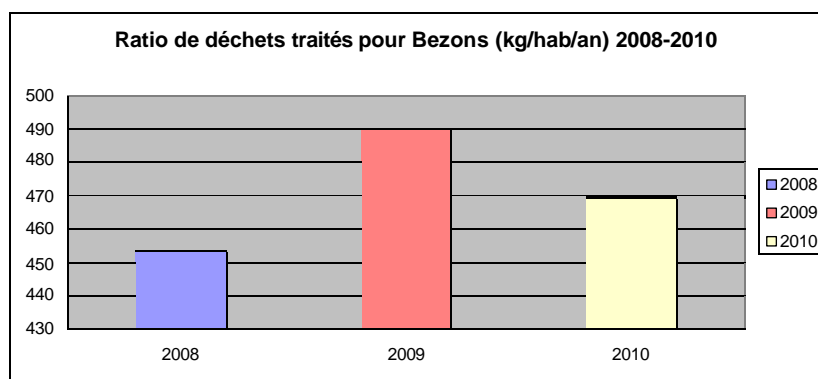


On notera la part importante des déchets destinés à une valorisation énergétique.

Evolution des tonnages de déchets traités et ratio par habitant

En 2010, le tonnage total de déchets traités s'élevait à 12 977 tonnes à Bezons., dont une large majorité d'ordures ménagères (11 476 tonnes).

Ainsi, le ratio des déchets traités pour Bezons s'élève à 469,30 kg/habitant/an, dont 415,02 kg/habitant/an.



Entre 2009 et 2010, les tonnages de déchets traités, collectés à Bezons, ont connu une hausse de 0,36%, avec une hausse notable de 8,8% de la collecte des encombrants. A l'inverse, sur la même période, les ordures ménagères ont baissé de 0,28%.

Les équipements

La déchetterie AZUR, située sur la commune d'Argenteuil, est à disposition des habitants de Bezons. La mise aux normes est récente. Depuis 2009 elle est exploitée par Generis, filiale du groupe Veolia.

Elle est en libre accès et gratuite pour les véhicules particuliers. Son accès n'est pas autorisé aux véhicules utilitaires et aux professionnels.

Elle permet aux particuliers de déposer gratuitement des déchets de différents types (gravats, cartons, déchets végétaux, ferrailles, bois, batteries, huiles de vidanges et bidons, déchets ménagers spéciaux).

En 2010, 13421 tonnes y ont été déposées. Les gravats et les encombrants y sont les principaux types de déchets collectés, à hauteur de 63,5%.



Il existe également des déchetteries mobiles, réparties sur 11 sites (8 à Argenteuil et 3 à Bezons).

L'usine d'incinération d'ordures ménagères située également à Argenteuil a été mise en service en 1998 et possède aujourd'hui deux lignes de traitement. Equipement géré au travers d'un contrat de délégation de service public (DSP), il est exploité par la société Novergie, filiale du groupe Suez.

L'usine collecte et incinère les déchets des villes d'Argenteuil, Bezons, Cormelles-en-Parisis, la Frette-sur-Seine et Montigny.

Dotée d'une capacité annuelle nominale de 185 000 t/an, elle traite les déchets ménagers et les déchets industriels banals.

Le tonnage actuel, contractualisé par arrêté préfectoral est de 173 000 tonnes. En 2010, le tonnage incinéré s'est élevé à 176 638 tonnes, avec une performance énergétique de 62,66%

L'usine d'incinération procède également à de la valorisation des déchets, électrique et thermique, que l'on appelle cogénération (production simultanée d'électricité et de chaleur), qui alimente à la fois le réseau de chauffage de la ville d'Argenteuil (5 500 logements desservis) et un réseau industriel de vapeur pour la ville de Bezons. Ainsi, l'usine a produit en 2010 :

- 444 MWh d'électricité pour son auto-consommation
- 71 000 MWh d'électricité livrée sur le réseau EDF
- 57 000 MWh de chaleur
- 11 000 MWh de vapeur

Ce chiffrage révèle assez bien les chiffres moyens annuels, depuis la mise en place de la valorisation déchets

L'usine produit également, par recyclage, des matériaux destinés à la construction des routes et autoroutes.

En 2010, l'usine a produit 44 160 tonnes de mâchefers, dont 4178 tonnes de ferrailles valorisées et 245 tonnes de non ferreux valorisés.

Les entreprises utilisent des prestataires privés pour la collecte des déchets du BTP.

9.2 Synthèse des résultats 2010

Synthèse sur les opérations de collecte

	2010
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation	97 %
Mode principal de traitement des déchets ménagers	<i>Incinération</i>

Synthèse sur les opérations de traitement

	2010
Tonnage total des déchets traités	68 205
Part des déchets des collectivités adhérentes dans les tonnages reçus sur les installations de traitement du syndicat AZUR	37 %
Ratio par habitant des ordures ménagères traitées	354 kg
Ratio par habitant des emballages et journaux traités	26 kg
Taux de refus du centre de tri	26 %
Ratio par habitant des déchets apportés en déchetterie	70 kg

Les principales difficultés constatées sur Bezons sont les suivantes :

- Le stationnement illicite, notamment dans les petites rues du tissu pavillonnaire, gêne le passage des camions,
- Les jours de collecte et le tri par bac ne sont pas toujours bien respectés,
- Les dépôts des entreprises dans les zones d'activités,
- Le tri sélectif ne fonctionne pas dans la cité Christophe Colomb,
- Certaines cités HLM n'ont pas de locaux pour stocker les encombrants qui se retrouvent

donc sur le trottoir,

- Certains locaux poubelles sont trop exigus,
- La déchetterie n'est pas accessible aux bailleurs sociaux : les gardiens ne peuvent donc collecter les déchets et les y emmener.

9.3 Plan départemental des déchets ménagers et assimilés

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés approuvé en octobre 1996, puis révisé en 2002 et 2005 prévoit plusieurs orientations et objectifs.

Rappel 1996 :

- La suppression de l'enfouissement direct des ordures ménagères ;
- Le développement du recyclage des emballages et des journaux magazines ;
- Donner la priorité au compostage des ordures ménagères ;
- Renforcer le réseau existant de déchetterie ;
- Organiser l'incinération autour des 3 usines existantes.

Rappel 2002 :

- Améliorer le service pour les déchets occasionnels ;
- Développer la collecte sélective notamment pour le recyclage et le compostage ;
- Mettre en place un nombre minimum d'installations de tri (5) ;
- Définir les conditions de pérennité de la filière de valorisation agricole ;
- Assurer le maintien et non l'extension des capacités actuelles d'incinération des déchets ménagers ou assimilés, soit 483 000 t/an ;
- Limiter la nature et la provenance des déchets pouvant être admis au centre d'enfouissement technique de classe II.

Le plan départemental révisé en 2005 reprend l'ensemble de ces préconisations et y ajoute :

- La prévention des déchets ;
- La mise en place de nouveaux objectifs de collecte sélective et de recyclage des emballages et journaux et de valorisation des matières organiques ;
- Le renforcement du réseau de déchetterie ;
- L'évolution des prescriptions et recommandations sur les installations ;
- La mise en place d'objectifs pour le comité de suivi de l'application du plan.

Le plan de gestion des déchets du BTP dans le Val d'Oise, approuvé le 19 août 2004 met de son côté l'accent sur l'insuffisance du nombre de sites d'accueil ou de tri des déchets dans le département.

La charte pour une gestion durable des déchets de chantier dans le Val d'Oise, signée le 15 novembre 2004 par un grand nombre d'organisations départementales parmi lesquelles l'Union des Maires du Val d'Oise, demande ainsi notamment aux maires « de faciliter la mise en place de nouvelles installations de stockage de déchets inertes et d'unités de traitement des déchets... ».

Bezons

Collecte des déchets ménagers

1 Mairie
2 Eglise
3 La Poste Centrale
4 Théâtre
5 Marché
6 Cimetière du Val
7 Parc Bettencourt
8 L.P. Le Hémery
9 L.P. Karl Marx
10 Parc Succo Viretti

Déchets ménagers
 Mercredi et samedi matin
 Lundi et jeudi matin
 Mardi et vendredi matin

Emballages
 Lundi matin
 Mercredi matin
 Mercredi matin

Les bacs sont à sortir la veille du jour de collecte, à partir de 20h.

▲ bac gris à couvercle bleu
 Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartons, briques alimentaires et journaux-magazines.

▲ Colonne à verre
 Bouteilles, pots et bocaux en verre.
 La collecte de verre dans les immeubles (bénéficiant de bacs roulants spécifiques) a lieu tous les mercredis.

PLU Bezons - 2014-2017 - Révisé en 2017 - Mise à jour 2018 - 2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - 2024 - 2025 - 2026 - 2027 - 2028 - 2029 - 2030 - 2031 - 2032 - 2033 - 2034 - 2035 - 2036 - 2037 - 2038 - 2039 - 2040 - 2041 - 2042 - 2043 - 2044 - 2045 - 2046 - 2047 - 2048 - 2049 - 2050 - 2051 - 2052 - 2053 - 2054 - 2055 - 2056 - 2057 - 2058 - 2059 - 2060 - 2061 - 2062 - 2063 - 2064 - 2065 - 2066 - 2067 - 2068 - 2069 - 2070 - 2071 - 2072 - 2073 - 2074 - 2075 - 2076 - 2077 - 2078 - 2079 - 2080 - 2081 - 2082 - 2083 - 2084 - 2085 - 2086 - 2087 - 2088 - 2089 - 2090 - 2091 - 2092 - 2093 - 2094 - 2095 - 2096 - 2097 - 2098 - 2099 - 2100

10. LES PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX IDENTIFIES

	Atouts	Contraintes
Patrimoine et paysage	<p>Une commune située en bord de Seine</p> <p>Présence d'un Espace Naturel Sensible (Ile Fleurie)</p> <p>Plusieurs espaces verts accessibles au public</p> <p>Un maillage urbain pavillonnaire qui recèle de nombreux espaces verts privés</p> <p>Un patrimoine arboré assez important (2000 arbres, 70 espèces) répertorié dans un inventaire</p>	<p>Une commune entièrement urbanisée avec peu d'espaces naturels de respiration</p> <p>Les berges de Seine sont exclusivement tournées vers les activités industrielles</p> <p>Peu d'éléments patrimoniaux remarquables (hors barrage à aiguille et oratoire VND)</p> <p>Des voies urbaines assez peu esthétiques et qui provoquent des coupures dans le paysage urbain</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Réaménager l'Ile Fleurie et en faire le poumon vert de la ville</p> <p>Favoriser le renouvellement urbain des friches industrielles et y garantir des espaces publics plantés de qualité</p> <p>Profiter des opérations de rénovation urbaine et de requalification de la voirie pour améliorer la qualité des espaces publics</p> <p>Regagner progressivement les bords de Seine notamment au travers de la ZAC BDS et revaloriser l'ancien chemin de halage</p> <p>Ouvrir des perspectives visuelles sur la Seine depuis les zones industrielles</p>		
	Atouts	Contraintes
Qualité de l'air	<p>Une qualité relativement bonne...</p>	<p>... Mais en dégradation depuis 2003</p> <p>Une qualité de l'air largement inférieure à celles des parties nord du Val d'Oise</p> <p>Un espace très urbanisé traversé par de nombreux axes lourds de transport routier, principaux émetteurs de pollutions</p> <p>L'importante activité industrielle aussi en cause</p>
<p>Enjeux :</p> <p>La requalification des infrastructures routières importantes en cœur de ville</p> <p>L'enfouissement de la RD 311 au niveau de la Tête de Pont</p> <p>Limiter les émissions de GES issues des activités industrielles</p> <p>Améliorer dans l'ensemble la qualité de l'air en continuant de développer les transports en commun et en favorisant les déplacements doux, notamment pour les déplacements courts majoritairement effectués en voiture</p>		

Qualité de l'eau	Atouts	Contraintes
	<p>Une qualité de l'eau dans la moyenne des communes franciliennes bordées par la Seine</p> <p>Existence du SDAGE Seine Normandie qui vise le bon état écologique des eaux d'ici 2015</p>	<p>La commune n'est pas couverte par un SAGE, déclinaison locale du SDAGE, outil pourtant très opérationnel</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Réalisation d'un SAGE, qui ne pourra se faire sans partenaires locaux</p> <p>Profiter du partenariat avec Argenteuil pour mettre en œuvre un tel document dans le cadre de la CAAB</p>		
Pollutions industrielles	Atouts	Contraintes
	<p>Plusieurs études de suivi des rejets dans le milieu (ICPE, soumises à la surveillance de la pollution des sols pollués)</p> <p>Traitement des effluents par la STEP de Méry-sur-Oise avant rejet dans le milieu naturel</p>	<p>La pollution importante des sols de la zone industrielle</p> <p>La pollution des nappes aquifères par les activités industrielles et les ICPE</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Contribuer au renseignement et à la mise à jour des bases de données BASIAS et BASOL afin de savoir précisément quels sont les terrains pollués sur la commune (à l'échelle du cadastre par exemple) et de disposer d'un état des lieux actualisé des études de suivi de ces sites pollués</p> <p>Identifier et cartographier les secteurs où la nappe aquifère remonte le plus et vérifier qu'il n'y ait pas de constructions ou d'aménagements non conformes qui pourraient entraîner une pollution de la nappe</p>		

Risques naturels, industriels et technologiques	Atouts	Contraintes
	<p>Une exposition au risque relativement limitée</p> <p>Des risques naturels (inondation et effondrement de terrain) connus et maîtrisables</p>	<p>Un risque inondation important</p> <p>Des axes de transit importants et des canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures à l'origine d'un risque lié au TMD</p> <p>Un risque SEVESO seuil haut, induit par les activités pétrolières de Nanterre</p> <p>Plusieurs voies de communications importantes à l'origine de nombreux accidents</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Surveiller le risque inondation notamment pour la zone industrielle afin d'éviter tout risque de pollution des eaux et de perte économique</p> <p>Requalifier les berges de Seine</p> <p>Améliorer la sécurité routière le long des grands axes de la commune par une requalification des voies, qui sécurise les traversées piétonnes et cyclistes, en particulier la RD 392, la plus accidentogène</p>		
Assainissement	Atouts	Contraintes
	<p>Existence d'un Schéma Directeur d'Assainissement en vigueur depuis 2010</p> <p>Mise en place d'un réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales</p>	<p>Un réseau en majorité unitaire, très peu de séparatif</p> <p>Un enchevêtrement des compétences communales et syndicales</p> <p>De nombreuses défaillances techniques (branchements défectueux, sous dimensionnement de nombreux collecteurs entraînant des inondations par temps de pluie)</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Passer à terme en séparatif pour éviter le risque de débordement lorsqu'il pleut et améliorer la prise en compte des eaux de pluie</p> <p>Mettre en place des bassins de rétention et/ou redimensionner les ouvrages existants</p> <p>Favoriser la récupération des eaux de pluie en réglementant le pourcentage de surfaces imperméabilisées</p>		

	Atouts	Contraintes
Eau potable	Bonne qualité des eaux au regard des prélèvements effectués par l'ARS Adhésion au SEDIF qui garantit des prix raisonnables au m3 (en baisse d'ailleurs par rapport à 2009)	Ratio m3/abonnement/an le plus élevé de son contexte et supérieur à la moyenne des communes adhérentes au SEDIF Augmentation des consommations depuis 2009 alors qu'elles ont baissé dans toutes les communes du contexte de Bezons Présence importantes d'industries qui sont les plus consommatrices
Enjeux : Faire baisser les consommations d'eau potable et les réguler notamment dans le secteur industriel Sensibiliser les jeunes populations		
	Atouts	Contraintes
Déchets	Adhésion au Syndicat AZUR Nombreux documents de réglementation et de planification (PPDMA, charte BTP) Valorisation des déchets ménagers et assimilés	Le tri sélectif n'est pas toujours bien respecté Dépôt sauvage d'encombrants Problème de collecte à cause du stationnement de véhicules qui bloquent les voies d'accès Nombreux problèmes dans le parc HLM Problèmes de propreté dans les rues
Enjeux : Continuer la sensibilisation au tri des déchets et augmenter les tonnages collectés Favoriser la prévention notamment par des campagnes de sensibilisation et de pédagogie auprès des publics jeunes Tout mettre en œuvre pour se conformer aux préconisations du PPDMA révisé en 2005 Faire respecter les procédures d'enlèvement des encombrants		

	Atouts	Contraintes
Energie	Un potentiel de production énergétique par la filière de valorisation des déchets	L'usine de valorisation n'alimente que le réseau calorifique de la ville d'Argenteuil Un parc de logements anciens qui expose les ménages au risque de précarité énergétique
<p>Enjeux :</p> <p>Montrer l'exemple en suivant et améliorant la consommation énergétique des bâtiments publics, par exemple pour la future mairie ou le parc HLM</p> <p>Essayer de comprendre par des études approfondies ce qui explique la part importante occupée par les activités résidentielles, tertiaires et artisanales dans le bilan des émissions de polluants et vérifier notamment s'il n'y a pas des dysfonctionnements dans les systèmes de chauffage de ces mêmes logements et activités</p> <p>Passer une convention avec EDF-GDF pour disposer des chiffres de consommation des ménages et pouvoir évaluer le niveau de consommation et les marges de progrès</p> <p>Exploiter une partie de l'énergie produite par l'usine d'incinération</p>		
	Atouts	Contraintes
Bruit	Réalisation d'une carte communale des bruits Un maillage urbain largement pavillonnaire qui favorise la tranquillité sonore	De grandes infrastructures de transport en plein cœur urbain à l'origine de fortes nuisances sonores qui affectent la population La proximité avec la capitale et les flux de transit routier que cela induit
<p>Enjeux :</p> <p>La requalification des voies lourdes de transport</p> <p>Eviter le report de flux au sein de la commune</p> <p>La requalification des carrefours, source d'importantes nuisances sonores</p>		

Carte des enjeux environnementaux à Bezons

